



Rapport annuel



AQUITAINE

BANQUE, ASSURANCES
ET IMMOBILIER

Sommaire

Rapport de Gestion	<i>Page 3</i>
Comptes sociaux et Annexe	<i>Page 27</i>
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux	<i>Page 76</i>
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements Réglementés	<i>Page 80</i>
Comptes consolidés et Annexe	<i>Page 86</i>
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés	<i>Page 169</i>
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale	<i>Page 173</i>
Résultats financiers sur les cinq derniers exercices	<i>Page 178</i>

100% Aquitable

ca-aquitaine.fr

➔ Commerçants, artisans ou professions libérales :

Au Crédit Agricole d'Aquitaine, nous vous accompagnons dans tous les moments importants de votre entreprise.

Création, reprise, développement, transmission, nous adaptons chaque jour nos solutions pour satisfaire au mieux vos besoins.

Quel que soit votre domaine ou votre spécialité, nous mettons notre expertise à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets.

J'ai choisi la 1^{ère}
banque des Pros.
Et vous ?



AQUITAINE

BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

RAPPORT DE GESTION 2010

1. Environnement économique et financier

a. Environnement économique et financier

Sur le plan économique, l'année 2010 est marquée par une nette reprise de la croissance mondiale, initiée dès le second semestre 2009, permise notamment par les politiques monétaires expansionnistes et les plans de relance budgétaire. Toutefois, l'année 2010 est marquée par une forte hétérogénéité entre des pays émergents qui ont retrouvé, voire dépassé, les dynamiques d'avant crise et des pays développés dont le rythme de croissance reste inférieur à leur potentiel et sur lesquels des craintes de déflation ont un temps pesé. Le second semestre 2010 a été caractérisé par une décélération de la croissance, avec l'atténuation des effets stimulants des politiques monétaire et budgétaire.

Les pays développés ne constituent pas, cependant, un ensemble homogène du point de vue de la performance économique : le Japon et l'Allemagne présentent des taux de croissance élevés alors que la Grèce, l'Irlande et l'Espagne enregistrent une croissance négative en 2010.

La France, avec un taux de croissance à 1.5% en 2010, enregistre une performance moyenne, avec des prévisions de croissance similaires pour 2011. La reprise économique n'a pourtant pas suffi à faire baisser suffisamment le taux de chômage qui s'établit à 9.7% fin 2010, niveau toutefois moins élevé que chez nos voisins Européens (près de 21% en Espagne).

L'année 2010 restera marquée par la crise des dettes souveraines en zone euro, se concrétisant notamment par le sauvetage de 2 pays, la Grèce et l'Irlande et l'envolée des rendements des dettes périphériques. L'Europe s'est ainsi trouvée coupée en deux, certains pays (Allemagne et France notamment) ne se s'étant jamais financés à des conditions aussi favorables.

L'enjeu majeur pour 2011 reste, dans un contexte de risques de défauts des pays européens, la réduction à la fois des déficits publics et de la dette publique. En effet, le déficit français a atteint un record de 7.7% du PIB en 2010 et est projeté à 6% en 2011. A noter que la France est le pays le plus endetté de sa catégorie, avec une dette qui représente près de 83% du PIB en 2010 contre 77.9% en 2009.

b. L'évolution des taux d'intérêts

Les économies ont été confrontées en 2010 à des problématiques très différentes : d'un côté des pays en surchauffe avec résurgence de tensions inflationnistes (pays émergents), de l'autre des pays faisant face au risque de déflation (Etats-Unis, Europe), impliquant des politiques économiques divergentes.

Dans la zone émergente : de nombreux pays ont remonté à plusieurs reprises leurs taux de référence (Brésil, Inde, Chine) et il est probable que ces mouvements se poursuivent en 2011.

Dans les pays développés, les politiques monétaires sont restées très expansionnistes, dans la lignée de 2009 **avec un maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles (1% pour la BCE, 0.25% pour la Réserve Fédérale (la banque du Japon a de nouveau abaissé son taux directeur de 0.1% à 0% en octobre 2010).**

La crainte d'un scénario de « double dip » (nouvelle récession de l'économie américaine voire mondiale) entretenue par la crise de la dette souveraine en Europe explique en partie la poursuite de cette politique expansionniste. En outre, la BCE et la Réserve Fédérale ont été contraintes de maintenir des politiques non conventionnelles (rachat de titres souverains et prêts de liquidité aux banques pour des montants illimités). La question de la sortie de ces politiques monétaires non conventionnelles est maintenant posée.

Les taux longs ont vécu sous la pression continue de ces événements. Après avoir atteint des niveaux historiquement faibles ils ont rebondi violemment en fin d'année :

- ✓ L'événement déclencheur a été l'annonce par l'administration américaine d'un compromis fiscal et d'une prolongation de l'indemnisation du chômage, avec 858 Md \$ injectés dans l'économie sur 2

ans ; la plupart des économistes ayant alors revu leurs prévisions de croissance en hausse pour 2011 et 2012.

- ✓ S'y ajoute le risque inflationniste un temps écarté et qui a refait surface en fin d'année, avec la remontée spectaculaire du prix de nombreuses matières premières.

c. L'évolution des marchés actions

L'année 2010 aura été marquée par une forte hétérogénéité des performances, à l'image de ce qui a été constaté sur les performances économiques : les indices des pays du Nord affichent des performances importantes quand ceux des pays du sud de la zone euro affichent des replis importants. La France enregistre, sur ce plan là aussi, une performance moyenne (baisse du CAC40 de 3.3% en 2010).

L'année peut toutefois se décomposer en plusieurs phases : alors que le premier trimestre aura vu se poursuivre la tendance observée fin 2009, le second trimestre a été marqué par une correction sévère, lié à une remontée forte de l'aversion pour le risque. Les marchés actions ont été rendus très fébriles par :

- ✓ les messages confus de la part des Etats (difficulté des états de la zone Euro à s'accorder sur des plans de soutien) ou des banques centrales (divergence des méthodes entre la BCE et la FED)
- ✓ la crainte d'un scénario de « double dip » (évoqué précédemment)

alors que certains fondamentaux militaient pour une remontée des indices :

- ✓ les résultats publiés par les entreprises de part et d'autre de l'Atlantique étaient excellents (+40% de progression pour celles du S and P 500).
- ✓ des mouvements importants de fusion-acquisition ont été engagés
- ✓ les taux des dividendes moyens sont supérieurs au rendement des obligations 10 ans d'état, notamment en Europe

L'Eurostoxx 50 a connu en 2010 une évolution très heurtée pour finalement clôturer en baisse sur l'année de -5.85 %. Les publications d'excellents résultats de la part des sociétés composant l'indice ont été contrariées par un contexte économique peu lisible.

2. L'année 2010 du Crédit Agricole d'Aquitaine

a. Faits marquants

L'année 2010 est la dernière année du projet d'entreprise Destination Clients 2010, qui a vu se poursuivre l'évolution de la distribution dans le cadre de la Nouvelle Relation Clients Aquitaine et le lancement de vastes chantiers de coopération entre Caisses régionales du Sud-Ouest.

Le développement des expertises au service du client.

En 2010, soixante postes supplémentaires de conseillers ont été créés dont 38 de conseillers en gestion du patrimoine. La création de postes d'experts, en soutien du réseau, a permis d'améliorer la qualité du conseil à la clientèle. Notamment, un poste Middle Office Epargne mobilière a été créé pour apporter une expertise sur les Valeurs mobilières et développer la dynamisation des portefeuilles clients.

En termes de développement des compétences, le plan de formation 2010 représente au total 17 258 jours. Parmi ces formations, à noter une formation sur les appels sortants qui a été dispensée à l'ensemble des salariés, et le module « Utilité et Conscience Economiques » à destination de l'ensemble des managers. La mise en œuvre du projet d'évolution de la distribution a permis de réaliser 80 promotions sur les fonctions de conseillers et de doubler le nombre de pépinières métiers par rapport à 2009.

2010 a également vu le lancement de la Banque Privée, de l'espace Liberté, de l'Offre Entourage en Assurance Vie, autant de nouveaux services et offres clients.

Aller plus loin dans l'excellence de la relation client.

En 2010, 94,2% de clients étaient satisfaits ou très satisfaits.

La satisfaction client, *au cœur du projet d'entreprise*, est un enjeu majeur pour la Caisse d'Aquitaine qui a augmenté le nombre d'enquêtes mystères auprès des agences par @mail et appels téléphoniques. Ainsi, un baromètre de satisfaction clients a été mis en place avec une attention particulière portée au traitement des réclamations client.

En matière de communication client, la Caisse Régionale a mis l'accent sur le développement de nouveaux canaux, avec notamment l'université en 3D, 3 blogs agence, la visio à 3 avec le client et un expert, l'e-commerce pour les professionnels.

Sur cette même priorité de satisfaction client, le Crédit Agricole d'Aquitaine a anticipé le durcissement de la réglementation AMF sur la commercialisation des instruments financiers complexes et le renforcement des mesures consuméristes avec la Loi Lagarde et le rapport Pauget-Constans.

Concernant le développement du réseau de distribution, 12 nouveaux points d'accueil et de conseil à la clientèle de particuliers et de professionnels ont été créés en 2010.

La qualité de la relation client peut se mesurer également à travers les 17 000 nouveaux sociétaires de la CR et les 5 529 souscripteurs de la carte sociétaire.

A noter que la Caisse a également ouvert 2 nouveaux points Passerelle, à Bordeaux et Mont de Marsan.

Elle soutient également le plan Bordeaux par une participation active de la filière viticole à de nombreux travaux.

Le développement des coopérations et des synergies avec les autres Caisses Régionales

En novembre 2010, a été ouverte la filière assurances, développée avec la Caisse régionale de Pyrénées Gascogne sur les fonctions de back et middle office, dans les domaines de l'assurance dommages, la prévoyance et la retraite ; ces fonctions mutualisées s'exerçant sur les marchés des particuliers, des professionnels et des agriculteurs.

Sur le volet ressources humaines, la mise en œuvre de cette coopération a permis 11 recrutements externes et 15 mobilités internes.

Par ailleurs, deux autres projets de coopération ont été lancés fin 2010 : la Banque d'affaires, avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, et la coopération sur les fonctions support des métiers immobiliers de 5 Caisses Régionales du Sud-Ouest.

A noter également la prise de participation du Crédit Agricole Aquitaine dans Diagamter, société de diagnostics immobiliers, en juin 2010.

Enfin, l'année 2010 a vu la naissance du projet NICE, visant à construire le Système d'Information Unique des 39 Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole.

b. Activité 2010

Le fonds de commerce, les produits et les services

Dans une conjoncture 2010 plus favorable qu'en 2009, la Caisse d'Aquitaine a renforcé l'accroissement de son fond de commerce, avec un stock de comptes à vue en augmentation de +2,3% sur un an (+1,3% en 2009), grâce à la conquête de nouveaux clients (près de 46 000 entrées en relation sur l'année). L'année 2010 a également été une année de fidélisation de ses clients, avec l'ouverture de plus de 50 000 produits d'épargne. Ces performances se retrouvent également dans le domaine des assurances avec un encours de contrats qui a progressé de plus de 25 800 nouvelles polices sur l'année.

Le crédit

Dans un marché en rebond, après le coup d'arrêt enregistré en 2009, les réalisations de crédits de la Caisse régionale s'établissent sur l'année 2010 à 2,5 milliards d'euros.

Ces résultats permettent à la Caisse régionale de faire croître l'encours de crédits de +5,9% sur un an. Ainsi, au 31 décembre 2010, l'encours total de crédits atteint 13 633 millions d'euros, confirmant l'implication de la Caisse régionale dans le financement de l'économie régionale.

Ce soutien à l'économie régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine s'est de nouveau affiché sur tous les secteurs, qu'ils soient agricole avec 329 millions d'euros de financements (en hausse de +7,3% par rapport à 2009), professionnel, entreprise ou collectivités, avec 687 millions d'euros de nouveaux crédits (en hausse de +18% par rapport à 2009).

Le financement de l'habitat reste le principal contributeur de l'activité crédit, avec une activité 2010 qui retrouve les niveaux d'avant crise : la Caisse régionale a ainsi financé pour 1 268 millions d'euros de projets

sur la région, soit 54% de financements de plus qu'en 2009, pour un encours qui croît de +6,5% en 2010 (contre +2,7% sur 2009).

La production de crédits à la consommation, malgré un marché en fort ralentissement, atteint 243 millions d'euros sur l'exercice (+2,5% par rapport à 2009).

La collecte

L'activité collecte (hors TCN) reste soutenue en 2010, avec un encours en hausse de +5,3% à 18 323 millions d'euros.

La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 3 908 millions d'euros et progresse de +8,8% sur un an, portée par les dépôts à vue créditeurs qui enregistrent une progression de +11,1% par rapport à décembre 2009.

La collecte bancaire atteint un encours de 7 311 millions d'euros, en hausse de +4,4% en 2010. Les placements sur livrets, avec une progression plus forte qu'en 2009 (+9,4% contre +7,3%), ont soutenu ce compartiment d'activité, aidés en cela par la forte collecte sur le livret A (144 millions d'euros de flux sur 2010 contre 129 millions d'euros en 2009).

L'Épargne Logement enregistre également de bonnes performances en 2010, avec un accroissement d'encours de +2,9%. A contrario, les encours PEP accentuent leur contraction et reculent de -5,5%.

Par ailleurs, l'encours des produits assurance-vie progresse de +6,7% et atteint 5 742 millions d'euros, exclusivement porté par les flux sur les supports en unités de compte.

Concernant les OPCVM, à 1 305 millions d'euros, l'encours baisse de -3,3%, avec une forte composante des supports corrélés au marché. Les supports monétaires s'inscrivent en recul de -7,9%, pâtissant des faibles niveaux de rémunération et des réallocations de portefeuille des clients vers les supports DAT notamment.

c. Changement de méthode comptable et de présentation des comptes annuels individuels

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

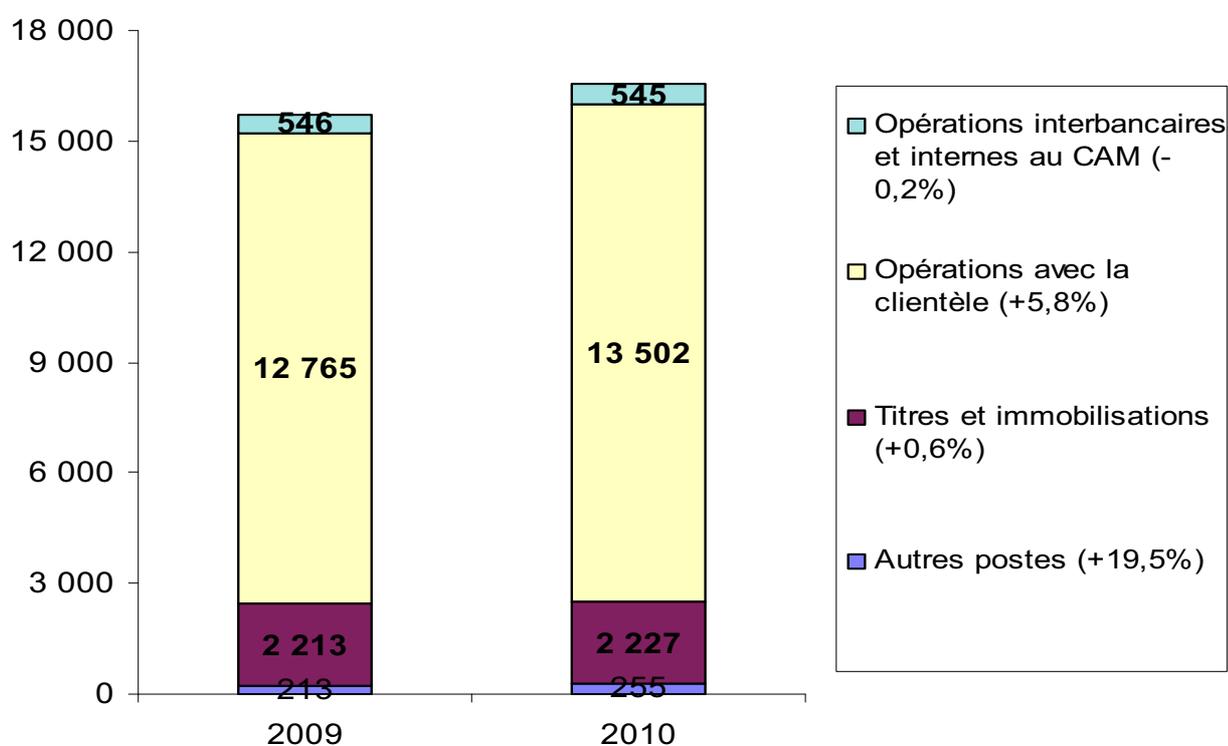
- ✓ La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1er janvier 2010 le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale sur la période.
- ✓ La Caisse régionale d'Aquitaine applique le règlement de l'ANC 2010-04 du 7 octobre 2010, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale sur la période.

d. Les comptes sociaux : bilan et compte de résultat

LE BILAN

Le total du bilan atteint 16 528 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 15 737 millions d'euros à fin 2009, soit une progression de +5,03% sur un an, principalement liée à la croissance des encours clients.

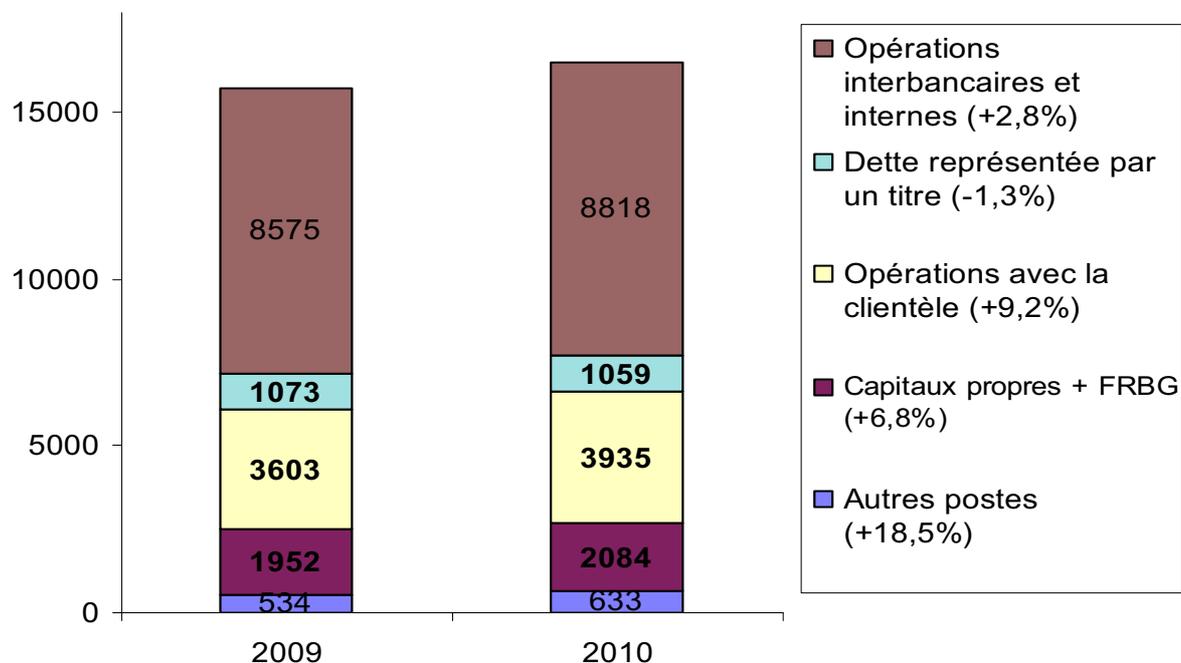
L'ACTIF (en millions d'euros)



A noter l'augmentation de +737 millions d'euros (+5.8%) des opérations avec la clientèle (encours crédit), notamment sur le marché des Particuliers et des Entreprises. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'établit à 426 millions d'euros.

Les autres postes d'Actif, qui enregistrent principalement les opérations d'encaissement en cours à la date d'arrêté des comptes, augmentent de 42 millions d'euros (+19.5%).

LE PASSIF (en millions d'euros)



Au passif, les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole augmentent de +243 millions d'euros (+2.8%) du fait principalement de la hausse des emprunts en blanc.

Le poste des opérations avec la clientèle progresse de +9,2%, soit +332 millions d'euros.

Les Capitaux Propres augmentent de +132 millions d'euros (+6.8%), suite à l'affectation du résultat 2009.

Enfin, les autres postes de passif augmentent de +99 millions d'euros (+18.5%).

HORS BILAN (en millions d'euros)

	2009	2010	%
ENGAGEMENTS DONNES	2 281,9	2 397,1	+5,0
<i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</i>	2 011,3	2 070,5	+2,9
<i>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</i>	267,8	324,1	+21,0
<i>ENGAGEMENTS SUR TITRES</i>	2,8	2,5	-12,6
ENGAGEMENTS RECUS	2 859,1	4 230,8	+48,0
<i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</i>	0,0	940,0	NS
<i>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</i>	2 802,3	3 285,3	+17,2
<i>ENGAGEMENTS SUR TITRES</i>	56,8	5,5	-90,4

Les engagements donnés par la Caisse régionale d'Aquitaine augmentent de 5,0% par rapport à 2009 et s'élèvent à 2 397,1 millions d'euros. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 4 230,8 millions d'euros à fin 2010, soit une augmentation de 48.0% liée principalement à l'engagement de financement accordé par Crédit Agricole SA dans le cadre de la gestion du coefficient de liquidité.

A fin 2010, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt s'élève à 2 859 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 600 millions d'euros.

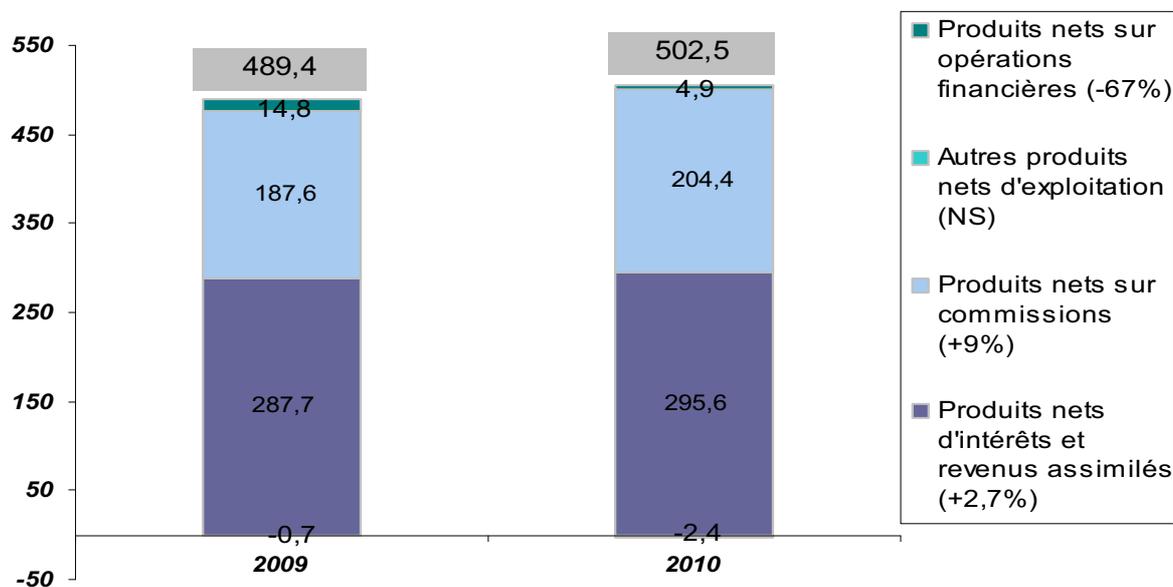
LE COMPTE DE RESULTAT

Dans un contexte économique de nouveau difficile, le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre sur l'année 2010 des résultats satisfaisants et en progression, qui illustrent à nouveau le potentiel de résistance de son modèle de banque régionale coopérative et la pertinence de ses choix stratégiques.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 502.5 millions d'euros

Amorcée en 2008, la hausse du PNB d'activité s'est poursuivie en 2010 (+9.1%), résultant d'une marge globale d'intermédiation bancaire elle-même en forte croissance alors que le PNB fonds propres baisse (-23.8%).

Au final, le Produit Net Bancaire augmente de +2.7% sur un an à 502.5 millions d'euros.



Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de +7.9 millions d'euros (+2.7%) par rapport à 2009. Cette hausse s'explique notamment par la baisse des charges de refinancement liée à une politique de refinancement optimisée à nouveau en 2010.

Les produits nets sur commissions sont en hausse de +16.8 millions d'euros (+9.0%), évolution principalement due à l'augmentation des produits de collecte.

Les produits nets sur opérations financières diminuent de -9.9 millions d'euros (-67%), du fait, en 2009, de reprises de provisions suite à la remontée des marchés financiers.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) : 247.9 millions d'euros

Les charges de fonctionnement enregistrent en 2010 une hausse de 5.5% soit + 13.3 millions d'euros :

- ✓ les Frais de Personnel restent bien maîtrisés. Hors intéressement et participation, ils baissent de - 0.6%
- ✓ les Charges Informatiques progressent de 23.4% du fait des coûts associés au projet NICE
- ✓ les Autres Charges, en hausse de 6.8%, sont notamment impactées par les provisions et la hausse de refacturations Groupe, liée à la croissance de notre activité
- ✓ les Dotations aux Amortissements restent stables à 13.4 millions d'euros.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation baisse très légèrement pour atteindre 247.9 millions d'euros (-0.1%). Le coefficient d'exploitation s'établit à 50.7%.

LE COÛT DU RISQUE : une dotation nette de 37.7 millions d'euros

Le coût du risque est en forte baisse sur un an, traduisant le ralentissement de la croissance des encours de créances douteuses et litigieuses qui après avoir fortement progressé en 2009 (+79 millions d'euros, +26%), ont progressé à un rythme moindre en 2010 (+38 millions d'euros, +10%).

Le taux de créances douteuses et litigieuses est ainsi passé de 2.98% en décembre 2009 à 3.10% en décembre 2010.

Afin de consolider sa solidité financière, la Caisse régionale a maintenu un niveau élevé de couverture des créances douteuses et litigieuses à 70.6%.

Par ailleurs, une provision pour risques sur la filière viticole a été dotée en 2010 pour un montant de 20.8 millions d'euros.

Ainsi, la dotation nette au coût du risque s'élève au total à 37.7 millions d'euros.

LE RÉSULTAT NET : 125.1 millions d'euros

Une dotation FRBG de 18 M€ a été comptabilisée, en vue de couvrir le risque de taux induit par les réaménagements de crédit en forte hausse en 2010.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net s'établit ainsi à 125.1 millions d'euros, en hausse de +26% par rapport au résultat net 2009, tiré par la diminution du coût du risque.

L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration a décidé le 25 février 2011 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes du résultat :

- ✓ 2,821 millions d'euros au titre de la rémunération des parts sociales,
- ✓ 10,885 millions d'euros au titre des dividendes des C.C.A., soit 0,88 euros par certificat.

Affectation du résultat (en euros)	
Résultat net 2010	125.143.499,16
Report à nouveau créditeur	0
Total à affecter	125 143 499,16

Intérêts aux Parts Sociales	2 821 171,08
Dividendes aux CCA	10 884 992,80
Réserve spéciale « Mécénat »	2.280,00
Réserve légale	83 576 291,46
Autres réserve	27 858 763,82

Historique des résultats distribués

Résultats distribués en (en milliers d'euros)	2007	2008	2009	2010
Intérêts aux Parts sociales	3.094	3.344	3.094	2 926
Dividendes aux CCI	9.501	11.634	11.634	0
Dividendes aux CCA	12.122	14.843	14.843	7 669
TOTAL	24.717	29.821	29.571	10 595

e. Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 105 Caisses locales, des filiales immobilières de la Caisse régionale et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse régionale dans Crédit Agricole Grands Crus. Le fonds dédié Force Aquitaine, qui était consolidé depuis juin 2007, a été liquidé en décembre 2010. Ce périmètre correspond aux dispositions de la réglementation bancaire.

LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2010 s'élève à 16 528 millions d'euros, contre 15 737 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une progression de +5,03%. Les capitaux propres s'élèvent à 2 247 millions d'euros en hausse de +6,8%, principalement justifiée par l'évolution des réserves (+10%) suite à l'affectation du résultat net 2009 et la hausse du résultat 2010.

LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 519,4 millions d'euros en progression de +9%. L'écart entre les PNB social et consolidé correspond principalement à l'incidence des retraitements IFRS (neutralisation des dotations et reprises de provisions sur titres de placement).

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 238,5 millions d'euros (+1,7%). Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 266,9 millions d'euros, soit en hausse de +18,2%, justifiée par l'impact de l'élargissement du périmètre de consolidation aux filiales immobilières de la Caisse régionale. Il est à noter que le Résultat Brut d'Exploitation consolidé intègre les coûts informatiques liés à la construction du GIE CA Technologie et CA Services.

Après déduction du coût du risque, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, et de l'impôt sur les bénéfices, le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 142,9 millions d'euros enregistrant une hausse de +41,3% sur un an. Conformément aux principes de consolidation, la dotation au FRBG constatée dans les comptes sociaux pour 18 millions a été totalement neutralisée par résultat dans les comptes consolidés.

f. Activité des filiales et participations

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie du 12 juillet 2010 à hauteur de 22 598 520 euros.

Cette augmentation a été intégralement réalisée par capitalisation d'avances en compte courant.

Au 31 décembre 2010, la participation dans la SAS Rue La Boétie s'élevait à 657 370 818,22 euros.

A la même date le solde des avances en compte courant s'élevait à 147 115 221,64 euros.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Square Achat du 3 février 2010 à hauteur de 40 000 euros et détient 14,29 % du capital.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à la création du GIE CA-Innove le 1^{er} mars 2010 en souscrivant au capital à hauteur de 174 500 euros.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de CTCAM (Centre de Télésurveillance du Crédit Agricole Mutuel) du 3 mars 2010 à hauteur de 957 446,36 euros.

La Caisse régionale d'Aquitaine a créée, avec la Caisse régionale de Pyrénées – Gascogne, la SAS Monagenceca.com le 15 octobre 2010. Le montant de la participation s'élève à 10 000 euros (50 % du capital).

La Caisse régionale d'Aquitaine a racheté à la SAS PG Invest des titres de la société SARL Immersive Lab le 17 novembre 2010. Le montant de la participation s'élève à 162 500 euros (25 % du capital).

La Caisse régionale d'Aquitaine a créé, le 6 décembre 2010, la SAS Diode Invest en apportant les titres de la SAS Diagamter (acquis en juin 2010 -25 % du capital de la société). Le montant de la participation s'élève à 1 375 000 euros (filiale à 100%).

La Caisse régionale d'Aquitaine a décidé, lors du Conseil d'Administration du 22 octobre 2010, de procéder à une augmentation de capital de sa filiale (à 100 %) SASU Crédit Agricole Aquitaine Expansion de 1 300 000 euros par un apport en numéraire de même montant.

Une nouvelle avance, d'une durée d'un an reconductible, a été consentie à Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière le 29/10/2010 pour un montant de 500 000 euros au taux de 1,05%.

La Caisse régionale a modifié par avenant, avec effet au 1^{er} juin 2010, les conditions de l'avance en compte courant consentie à la SCI IMMOCAM 47, filiale à 99,2 %, pour un montant de 300 000 euros : encours ramené à 220 000 euros, durée de 2 ans et taux de 1,36%.

Par ailleurs, les résultats des filiales s'établissent en 2010 comme suit :

- ✓ la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans l'intermédiation immobilière - bénéfice estimé provisoire avant certification des comptes par les Commissaires aux Comptes de 878 K€ en 2010.
- ✓ la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans les transactions immobilières - perte estimée provisoire avant certification des comptes par les Commissaires aux Comptes de -1 400 K€ en 2010.

- ✓ la SAS Crédit Agricole Expansion (C2AE), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales - perte de - 300 956 € au 30/06/2010.
- ✓ la SCI Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 98,72% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale – bénéfice de 784 184 € en 2010.
- ✓ la SCI Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 209 797 € en 2010.
- ✓ la SCI Cam 2, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire de l'agence Libourne Foch louée à la Caisse régionale – bénéfice de 4 698 € en 2010.
- ✓ la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 94% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse régionale et à la SA Marraud – bénéfice de 578 379 € en 2010.
- ✓ la SCI Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 46 155 € en 2010.
- ✓ la SCI Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse régionale – bénéfice de 699 128 € en 2010.

g. Evénements postérieurs à l'exercice 2010

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

h. Les perspectives

Le Crédit Agricole d'Aquitaine demeure déterminé à progresser dans la qualité de la relation avec ses clients.

Son projet d'entreprise à horizon 2013, restera donc tourné vers la satisfaction clients. Les évolutions des métiers, le développement des synergies, l'amélioration de la compétitivité seront autant d'atouts au service de la Satisfaction Clientèle.

3. La gestion des risques

a. Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale s'inscrit dans le cadre du CRBF 97-02 modifié ainsi que dans un cadre de normes et de principes déclinés aux différents niveaux d'organisation de l'entreprise, visant à répondre aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale recouvrent des obligations en matière :

- ✓ d'information de l'organe délibérant sur les politiques de gestion et de limites de risques,
- ✓ d'implication de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- ✓ de couverture exhaustive du périmètre des activités et des risques,
- ✓ de définition des tâches, de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées,
- ✓ de fixation de normes et procédures.

Ces principes sont complétés par :

- ✓ des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, financiers, opérationnels, de non-conformité et juridiques
- ✓ un système de contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et de contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne, trois responsables ont été désignés sur les fonctions de : **Contrôle Périodique (Audit)**, **Contrôle Permanent et des Risques** et **Contrôle de la Conformité**.

Ces trois responsables se réunissent dans le cadre du **Comité de Contrôle Interne**, présidé par le Directeur Général, qui a pour mission d'orienter, coordonner et valider les activités de contrôle.

Un **Comité d'Audit**, composé de 3 administrateurs, du Responsable du Contrôle périodique et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, se réunit trimestriellement pour suivre l'efficacité du contrôle des informations comptables et financières, du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Contrôle interne consolidé

Conformément à la réglementation, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur **base consolidée**. Ainsi ce périmètre, révisé semestriellement, englobe les entreprises rattachées et les filiales de la Caisse régionale dont l'activité est **de nature à générer des risques**, notamment :

- ✓ GIE ATLANTICA,
- ✓ SNC CA Titres,
- ✓ CAAGIS,
- ✓ Grand Sud Ouest Capital SA,
- ✓ Crédit Agricole Aquitaine Immobilier,
- ✓ Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière.

Ces sociétés disposent de leur propre dispositif de contrôle interne et en produisent un reporting dans un rapport annuel qui est intégré dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne de la Caisse régionale.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Mesure et surveillance des risques

Rattaché directement au Directeur Général, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) est chargé du déploiement du dispositif d'identification, de pilotage et de contrôle permanent des risques (risques de crédit, de marché, de contrepartie sur titres et dérivés, de liquidité, de taux d'intérêt global), ainsi que de sa mise en œuvre effective ; l'objectif est notamment de rehausser la culture risque dans l'établissement.

Ainsi, la Caisse régionale définit et revoit au minimum une fois par an ces dispositifs dans le cadre des comités exécutifs, avec présentation au Conseil d'Administration, et le RCPR veille à leur cohérence et efficacité.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est basé sur la responsabilisation des différents intervenants aux processus, avec 3 niveaux de contrôles :

- ✓ **contrôles 1er degré** : réalisés par l'encadrement des services ou des agences,
- ✓ **contrôles 2ème degré – 1er niveau** : effectués sur les opérations générées dans les services ou agences par un niveau hiérarchique supérieur ou par un service différent,
- ✓ **contrôles de 2ème degré – 2ème niveau** : effectués par des unités exclusivement dédiées aux fonctions de contrôle permanent.

Les points à contrôler sont notamment définis à l'aide d'une « cartographie des risques opérationnels » régulièrement mise à jour et sont formalisés dans un outil Groupe dédié (SCOPE) ; ils font l'objet, trimestriellement, d'un reporting aux Directeurs.

Le contrôle périodique (audit interne)

Le Contrôle Périodique réalise des missions de **contrôle de 3ème degré** au sein de la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée, selon une méthodologie Groupe, dans le cadre d'un plan annuel validé par la Direction générale, avec la mise en place d'un suivi formalisé des différentes recommandations, donnant lieu à un reporting régulier.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

b. Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et alors que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique crédit inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- ✓ aspect risque
- ✓ aspect délégation
- ✓ aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables en 2010 sont détaillées par marché et sont exprimées en montant :

- ✓ pour le **marché des Entreprises**, il s'agit d'une limite d'encours en risques nets des contre-garanties par groupe de risque, qui a été fixée à 65 millions d'euros.
- ✓ en ce qui concerne les **grandes Collectivités Publiques**, la limite en encours est de 110 millions d'euros par groupe de risque.
- ✓ pour le **marché de l'Agriculture**, les limites d'encours par groupe de risque sont fixées à 20 millions d'euros pour la Viticulture et 10 millions d'euros pour les autres filières de l'agriculture.
- ✓ pour le **marché des Professionnels**, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- ✓ sur le **marché de la Promotion Immobilière**, les limites sont les suivantes :
 - limite globale : 250 millions d'euros
 - pour les filiales du groupe : 50 millions d'euros
 - 25 millions d'euros d'encours pour les sociétés respectant une Note Groupe et une note opération supérieures ou égales à C.
 - pour les autres sociétés : 10 millions d'euros par groupe de risque.
- ✓ sur le marché des Particuliers, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- ✓ concernant les **Corporate (Crédits Syndiqués et obligations sur des entités non publiques ou bancaires)**, ont été établies les limites suivantes :
 - encours global : 625 millions d'euros d'autorisation
 - encours par contrepartie selon cotation :

A+	A	B+	B	C+	C
≤ 50 M€	≤ 40 M€	≤ 30 M€	≤ 20 M€	< 10 M€	< 5 M€

- ✓ enfin pour les opérations de LBO des limites ont été définies :
 - encours global : 188 millions d'euros
 - opérations limitées selon cotations :

A	B	C+/C	C-/D+/D
≤ 25 M€	≤ 20 M€	< 15 M€	< 10 M€

Concernant le **suivi des limites**, à noter au 30 septembre 2010 des dépassements de limites (deux sur le marché des Particuliers, et un sur les Entreprises) déjà existants au 31 décembre 2009. Ces dépassements font l'objet d'une information en Comité Risques et Provisions. En outre, le suivi semestriel des limites est présenté au Conseil d'Administration.

Chaque marché dispose d'une **politique de garanties**. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties limite les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi.

Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndicats internes au Groupe, contre-garanties (FONCARIS, SIAGI, OSEO).

Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres.

Pour autant, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, les Autorités de tutelle ont **autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit** des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des outils et concepts Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 98% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 4.7 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pools.

Equivalent S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
% EAD 2007	12,2%	13,5%	14,4%	28,4%	23,5%	3,0%	5,0%
% EAD 2008	8,3%	10,6%	13,6%	32,9%	29,4%	1,9%	3,2%
% EAD 2009	8,0%	12,4%	13,6%	31,7%	28,4%	2,4%	3,5%
% EAD 2010	9.9%	11.0%	11,3%	30.9%	30.3%	1,8%	4.8%

L'analyse des risques se fait à l'occasion du Comité Risques et Provisions sous la présidence du Directeur Général Adjoint.

Différents points y sont abordés régulièrement, notamment :

- ✓ la situation des risques de crédit (mensuel),
- ✓ le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel),
- ✓ le suivi des usages et du dispositif Bâle II,
- ✓ une revue de portefeuille de dossiers (viticulture ou entreprise) supérieurs à 500 K€.

Des revues de portefeuille ont lieu régulièrement avec chaque marché (mensuellement pour le marché des Entreprises et tous les deux mois pour le marché des Particuliers, des Professionnels et de l'Agriculture) afin d'évaluer les risques de crédit. Ces périodicités sont supérieures à celles fixées par le CRBF 97-02.

A cette occasion, avec le marché des entreprises, la mise en œuvre d'un processus d'alerte (sur des dégradations de notation sensibles) a été engagée.

Une provision sur base collective des encours dégradés qui ne sont pas douteux, à partir d'indicateurs Bâle II a été mise en œuvre en 2007 et actualisée et révisée en 2010, notamment par l'exclusion de son périmètre de la viticulture, objet d'une provision filière spécifique ; elle s'établit au 31/12/10 à un niveau de 122,6 millions d'euros. Elle est fondée sur les créances dont la notation est dégradée, à l'exception essentiellement de celles déjà dépréciées.

La **provision sur la filière viticole** mise en place en juin 2010 s'élevait au 31/12/2010 à 20,9M€.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Enfin, la Caisse régionale ne finance pas de micro-crédits.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite. La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2010 et adoptée par le conseil d'administration en avril 2010. En a découlé la définition de nouvelles orientations sur les horizons de gestion (Titres de Placement « Banking book » / Titres d'Investissement) et les allocations par compartiment (optimisation du couple risque / rendement).

Banking book

La Caisse régionale a enrichi le dispositif de suivi des risques de marché existant auparavant :

- ✓ en adoptant une charte de gestion des produits complexes,
- ✓ en rapportant mensuellement en comité de trésorerie l'impact simulé d'un calcul de Var avec l'outil e-var-risk du groupe, sur le PNB de l'exercice en cours (dispositif assorti de seuils d'alerte à destination du comité de trésorerie et du président du conseil d'administration).

Pour rappel, au-delà du calcul de la VAR qui ne permet pas d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marchés, la Caisse régionale mesure :

- ✓ quotidiennement les impacts possibles sur le PNB de l'exercice en cours des évolutions du portefeuille de banking et des opérations de gestion liées (couverture actions), en cas de cession immédiate de l'ensemble des opérations en vie , avec surveillance de trois seuils d'alerte (niveau DGA, Comité de trésorerie, Président du conseil d'administration).
- ✓ mensuellement les effets de crises majeures sur la valorisation de son portefeuille de banking, conformément aux principes du groupe retenus pour les stress scénarios.

« Trading Book »

La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de Trading en 2010.

La Caisse régionale a cédé en cours d'année les EMTN classées en titre d'investissement ayant chacun en sous jacent un CDO (Collateralized Debt Obligation), pour un montant placé total de 15 millions d'euros.

La Caisse régionale n'a réalisé aucune nouvelle opération sur les dérivés de crédit en 2010.

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). L'allocation sur cette classe d'actif est déterminée en début d'année lors de la révision de la politique de placement. Une part importante des placements effectués sur cette catégorie (37 M€ indexés sur la performance de l'Eurostoxx 50) a fait l'objet de couvertures sous forme d'achat d'options au cours du dernier trimestre 2010.

Le risque de taux d'intérêt global :

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Le nouveau dispositif de mesure et de limites du risque de taux, encadrant la gestion financière de la Caisse régionale a été adopté par le conseil d'administration d'avril 2010 :

- ✓ le risque de taux sur l'année est mesuré par la sensibilité des Fonds propres, du PNB et du RBE à une variation uniforme des taux de marché de 2%.
- ✓ la méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse régionale d'Aquitaine demeure celle des Gaps Statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque trimestre au moyen de l'outil Cristaux 2 (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

Un scénario catastrophe est calculé au minimum une fois par an et présenté au conseil d'administration.

A noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse et par la même sa politique de couverture.

Les limites retenues sont conformes aux préconisations de CA.sa.

Elles sont basées sur la sensibilité, c'est-à-dire l'impact d'une variation des taux de 200bp sur :

- ✓ les fonds propres : limite = 10% (somme des impacts actualisés sur 30 ans)
- ✓ le PNB : limite= 4.8% (somme des impacts actualisés sur 1 an)
- ✓ le RBE : limite 10% (somme des impacts actualisés sur 1 an)

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité actif Passif et proposée au Conseil d'administration une fois par an.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de taux et le suivi des limites au Comité Actif-Passif qui se réunit tous les trimestres. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque global de taux

d'intérêt et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites, valide la charte, ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration. Les opérations de couverture décidées par le Comité Actif-Passif sont mises en œuvre par le service Trésorerie et contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité de Gestion Actif-Passif.

La dernière analyse du risque de taux en 2010 a été réalisée sur l'arrêté de septembre. Au 3ème trimestre, la Caisse régionale d'Aquitaine a une position de risque de taux neutre : elle est exposée à la hausse des taux sur les deux premières années, à la baisse sur les années 3 à 10 puis à nouveau à la hausse au-delà de cette durée.

La Caisse régionale respecte ses limites globales de risque de taux notamment grâce aux couvertures mise en place en 2010.

Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits sur ces dernières années a amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Actif-Passif intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité sont confiés à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.

La Caisse régionale a revu en 2010 sa politique de gestion du risque de liquidité dans le cadre des travaux engagés au niveau du groupe pour élaborer un dispositif visant à répondre aux exigences réglementaires. Ces orientations ont été validées par le Comité d'audit puis par le Conseil d'Administration en avril 2010.

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité actif Passif et proposée au Conseil d'administration une fois par an.

Le Comité de Gestion Actif-Passif fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Après décision, ces actions sont mises en œuvre par le service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité de Gestion Actif-Passif.

Le programme de couverture 2010 a été élaboré pour couvrir :

- ✓ le risque d'illiquidité à court terme : encadré par un dispositif de limite permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique ou liée au groupe), le groupe peut compenser le fait qu'il n'a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité. L'approche consiste à mesurer les cash-flows susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est (ou peut-être) constamment positif.
La limite ferme de liquidité court terme du 2^{ème} semestre 2010 s'élève à 1 852 millions d'euros avec une limite conditionnelle de 2 037 millions d'euros.
La limite court terme exprime le potentiel de transformation maximal à court terme de la Caisse régionale.

La limite conditionnelle s'applique tant que l'ensemble des caisses régionales ne consomme pas plus de 90% de leur LCT.

- ✓ le risque d'illiquidité moyen et long terme ou de concentration d'échéances : risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements moyen long terme. Il recouvre à la fois un problème de prix de refinancement et un risque d'illiquidité.

La caisse régionale s'est fixé une limite à hauteur de 2.5% de ses encours de crédits à partir de l'année 2013.

Le suivi du risque de prix ou de transformation complétant le dispositif de suivi du risque de liquidité moyen long terme sera mis en place en 2011. Ce risque moyen long terme permet de mesurer par le calcul d'impasse (ou gap) de prix de la liquidité, l'impact d'une variation d'une hausse du prix de la liquidité (« spread ») sur le PNB d'une banque.

Ce programme a été réalisé par le biais :

- ✓ d'opérations de refinancement interbancaires (émission de TCN et emprunts en blanc),
- ✓ le recours maximum aux mécanismes de refinancement spécifiques : covered bonds, CRH et autres avances structurées adossées à de la collecte groupe.
- ✓ et l'optimisation des conditions de refinancement des activités (en montants et durées) auprès de la clientèle (DAV, gamme élargie de DAT, TCN, produits d'épargne)

Le Coefficient de Liquidité et les ratios d'observation (ratios projetés) sont calculés trimestriellement, selon la procédure définie dans le corpus de Crédit Agricole SA au moyen de l'outil SURFI. La norme réglementaire est fixée à 100% minimum.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole SA	Cible interne CR	Mesure	
				12/09	12/10
Coefficient de liquidité	100%	≥ 100%	≥100%	151%	185,9%

Les dispositifs ci-dessus présentés feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année 2011 conformément aux réponses qui seront apportées aux nouvelles exigences réglementaires.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

En 2010, une révision de la cartographie des risques opérationnels a été réalisée sur l'ensemble des domaines et activités de la Caisse régionale.

De même, les scénarii majeurs (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été réévalués.

La gestion des risques opérationnels s'est enrichie d'informations externes diffusées de façon régulière (benchmarks, tableau de distorsion de collecte) à partir de l'exploitation des historiques des Caisses régionales relatifs aux 5 dernières années.

Des alertes suite à des incidents particuliers sont désormais transmises à tous les échelons de responsabilité selon des conditions prédéfinies (Direction Générale, Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Comité d'Audit, Conseil d'Administration, Crédit Agricole S.A) ceci afin d'assurer une transparence, une prise de connaissance et un traitement rapide d'incidents de montants significatifs.

Les calculs d'exigences de fonds propres ont permis, grâce au choix fait par le Groupe Crédit Agricole d'une méthode de calcul dite « avancée », de diminuer le niveau de fonds propres requis par l'évaluation personnalisée du niveau de risque de la Caisse régionale et la prise en compte, dans les limites réglementaires autorisées, de la notion d'assurance.

Au travers de l'ensemble de ces traitements et évolutions, l'objectif recherché est de disposer d'un véritable outil de gestion et de maîtrise des risques opérationnels, axé sur la prévention.

Dispositif de contrôle de la conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme font l'objet de moyens spécifiques d'encadrement : suivi des opérations, formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, suivi des rapports d'audit, validation des nouveaux produits, suivi des risques opérationnels etc.

Dans l'objectif de contribuer à l'évolution de son dispositif, la Caisse régionale a mené notamment les actions suivantes en 2010 :

- création de l'unité *Conformité des Processus* dont l'un des objectifs est de favoriser les synergies et la complétude des contrôles sur les nouvelles activités et les nouveaux produits entre les domaines conformité, risques opérationnels, sécurité des systèmes d'information et plan de continuité d'activité,
- élargissement de l'outil ACTIMIZE au suivi des transactions personnelles dans le cadre de la détection des opérations de bourse suspectes,
- poursuite du plan de documentation de l'ensemble de la clientèle particulière (projet COCLICO),
- poursuite du déploiement de l'outil national de lutte contre le blanchiment NORKOM.

Tous ces dispositifs qui font l'objet d'un suivi par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA., ont pour but d'assurer à la Caisse régionale un développement commercial durable et conforme, au service de sa région et de ses clients.

c. Les normes prudentielles

Le ratio de solvabilité européen, qui mesure le rapport entre les fonds propres et les engagements pondérés, s'élève à 10,86 % au 31 décembre 2010 pour un niveau requis de 8%.

Le ratio Bâle II s'élève quant à lui à 13,66 % au 31 décembre 2010, pour un niveau requis de 8%, contre 13,08 % au 31 décembre 2009

Par ailleurs, le coefficient de liquidité qui mesure le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois, calculé selon les nouvelles modalités depuis juin 2010, s'élève à 185,93 % au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la norme minimale requise de 100% par le Comité de la Réglementation Bancaire.

Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles de division des risques sont respectées puisque aucun emprunteur ne bénéficie d'engagements dépassant 10% des fonds propres au sens du règlement 90.02.

4. Structure du capital de la société

a. Répartition du capital

	Nombre	Montant (en €)	Structure
Parts sociales	29 837 875	91 005 518,75	70,69%
Certificats Coopératifs d'investissement	0	0	0
Certificats Coopératifs d'associés	12 369 310	37 726 395,50	29,31%
TOTAL	42 207 185	128 731 914,25	100,00%

5. Délais de règlement des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

En €	Dettes à échéance <30 jours
2009	27 596.87
2010	9 428.41

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
responsable**

- 1^{er} financeur de l'économie régionale
- Plus de 800 000 clients qui nous confient leurs projets
- Des conseillers qui n'ont aucun intérêt à me recommander une solution plutôt qu'une autre

**ET, J'AGIS À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		94 207	91 699
Caisse, banques centrales		84 343	78 512
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	9 864	13 187
Opérations internes au Crédit Agricole	3	451 024	454 592
Opérations avec la clientèle	4	13 501 684	12 765 145
Opérations sur titres :		1 141 316	1 127 660
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	536 955	575 410
Actions et autres titres à revenu variable	5	604 361	552 250
Valeurs immobilisées		1 085 417	1 084 957
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	924 711	922 723
Parts dans les entreprises liées	6,7	59 556	59 472
Immobilisations incorporelles	7	4 132	3 826
Immobilisations corporelles	7	97 018	98 936
Capital souscrit non versé			
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		254 666	213 106
Autres actifs	8	157 903	84 731
Comptes de régularisation	8	96 763	128 375
TOTAL ACTIF		16 528 314	15 737 159

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		10 913	16 107
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	10 913	16 107
Opérations internes au Crédit Agricole	10	8 806 847	8 559 044
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 934 949	3 603 268
Dettes représentées par un titre	12	1 058 652	1 072 632
Comptes de régularisation et passifs divers		347 617	242 807
Autres passifs	13	138 759	87 326
Comptes de régularisation	13	208 858	155 481
Provisions et dettes subordonnées		285 572	291 648
Provisions	14,15,16	201 235	205 232
Dettes subordonnées	18	84 337	86 416
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	18 000	0
Capitaux propres hors FRBG :	19	2 065 764	1 951 653
Capital souscrit		128 732	128 732
Primes d'émission		969 017	969 017
Réserves		830 077	740 828
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		12 794	13 231
Report à nouveau		0	269
Résultat de l'exercice		125 144	99 576
TOTAL PASSIF		16 528 314	15 737 159

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 397 073	2 281 970
Engagements de financement	2 070 508	2 011 343
Engagements de garantie	324 104	267 811
Engagements sur titres	2 461	2 816

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS REÇUS	4 230 796	2 859 196
Engagements de financement		
(1)	940 000	28
Engagements de garantie	3 285 335	2 802 352
Engagements sur titres	5 461	56 816

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- (1) Depuis juin 2010, la Caisse régionale bénéficie d'un accord de refinancement interne à hauteur de 940 000 milliers d'euros, octroyé par Crédit Agricole SA, destiné à assurer la norme minimale de 100% du coefficient de liquidité.
- Opérations de change, emprunts et prêts en devises: note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	26,27	591 562	638 306
Intérêts et charges assimilées	26	-335 644	-394 164
Revenus des titres à revenu variable	27	39 666	43 568
Commissions (produits)	28	245 245	231 393
Commissions (charges)	28	-40 845	-43 830
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	444	891
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	4 429	13 870
Autres produits d'exploitation bancaire	31	1 330	1 594
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-3 717	-2 265
Produit net bancaire		502 470	489 364
Charges générales d'exploitation	32	-241 203	-227 898
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-13 372	-13 385
Résultat brut d'exploitation		247 895	248 081
Coût du risque	33	-37 709	-90 333
Résultat d'exploitation		210 186	157 748
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-9 197	2 448
Résultat courant avant impôt		200 989	160 196
Résultat exceptionnel	35	-112	-29
Impôt sur les bénéfices	36	-58 170	-59 996
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-17 563	-594
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		125 144	99 576

Proposition d'affectation des résultats : note 38

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS **CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale d'Aquitaine, 105 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 29,31% du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine au 31 décembre 2010 par le biais des Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale d'Aquitaine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts

clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2010

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé le 12 juillet 2010 à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie par compensation d'avances en compte courant pour un montant de 22 598 520,00 euros ; à l'issue de cette opération, la participation de la Caisse d'Aquitaine s'élevait à 657 370 818,22 euros.

Le 28 juin 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit 25% du capital de la société DIAGAMTER spécialisée dans le diagnostic amiante et termites pour un montant de 1 375 000,00 euros.

Ces titres DIAGAMTER ont été apportés le 23 décembre 2010 au capital de la SAS DIODE INVEST, dont la Caisse régionale d'Aquitaine est l'unique associé et dont l'objet est la prise, la détention, la gestion et la cession totale ou partielle de participations.

La Caisse régionale d'Aquitaine a également souscrit le 4 mars 2010 au capital de la société CTCAM, spécialisée dans la télésurveillance, pour un montant de 957 446,36 euros.

Lors de l'arrêté du 1^{er} semestre 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué une provision filière viticulture. Son calcul s'appuie sur un coefficient de perte, déterminé à partir d'indicateurs liés à l'activité viticole (le prix du tonneau, les sorties de vins à 12 mois et à 3 mois, les ventes de vins à l'export), appliqué

aux encours de crédits du secteur d'activité, pondérés en fonction de leur cotation tels qu'issus des outils Bâle II et pour les strates de notation les plus dégradées.

Au 31 décembre 2010, la provision filière viticulture s'élevait à 20 852 935,02 euros.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué un Fond pour Risques Bancaires Généraux de 18 millions d'euros pour couvrir le risque de taux lié à l'augmentation très importante des réaménagements de crédits, principalement habitat, à des conditions sensiblement inférieures à leur taux moyen initial.

Suite à la signature le 21 avril 2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale d'Aquitaine fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale d'Aquitaine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2010

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale sur la période.
- La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le règlement de l'ANC 2010-04 du 7 octobre 2010, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact au niveau de la Caisse régionale, celle-ci n'étant pas concernée au 31 décembre 2010.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la caisse régionale s'élève à 2 612 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 548 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La Caisse régionale a comptabilisé une décote sur ces créances restructurées pour un montant de 282 milliers d'euros contre 187 milliers d'euros en 2009.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes qui leur sont attachés sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à

aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- **soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission**
- **soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.**

La Caisse régionale applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale d'Aquitaine constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale d'Aquitaine à certains GIE réalisant des

opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale d'Aquitaine au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse Régionale d'Aquitaine sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou

prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale s'établit à 17,8 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 29 juin 2010, qui définissent notamment une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, elle provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale d'Aquitaine a opté pour une externalisation auprès de la compagnie d'assurance PREDICA, qui assure ainsi le versement des indemnités de fin de carrière des salariés de la Caisse et le paiement des retraites supplémentaires des cadres dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	29				29	1	30	62
à terme	10				10		10	0
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				9 769	9 769	54	9 823	13 125
Total	39	0	0	9 769	9 808	55	9 863	13 187
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							9 863	13 187
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	43 891				43 891		43 891	12 656
Comptes et avances à terme	122 788	79 929	118 677	2 497	323 891	14916	338 807	373 619
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés				68 200	68 200	126	68 326	68 316
Total	166 679	79 929	118 677	70 697	435 982	15 042	451 024	454 591
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							451 024	454 591
TOTAL							460 887	467 778

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 77 968 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 58 738 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Créances commerciales	27 165	1 738	1	16	28 920	0	28 920	25 759
Autres concours à la clientèle	950 921	1 417 144	4 651 452	6 562 561	13 582 078	94 501	13 676 579	12 937 855
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	95 123				95 123	1 528	96 651	83 336
Dépréciations							-300 466	-281 804
VALEUR NETTE AU BILAN							13 501 684	12 765 146

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 72 800 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 11 565 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 419 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 1 365 millions d'euros au 31 décembre 2009.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					31/12/2009				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Déprécia tions des encours douteux	Déprécia tions des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encour s douteu x	Dont encours douteux compromis	Déprécia tions des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 646 204	86 383	32 248	51 569	19 214	5 304 496	71 935	25 987	51 468	20 365
Agriculteurs	1 801 361	173 182	75 272	135 521	70 910	1 759 888	166 266	85 853	123 153	78 975
Autres professionnels	1 752 943	61 812	31 317	39 006	24 607	1 705 477	62 669	32 996	41 897	25 734
Société financières	403 816	4 560	2 659	4 303	2 633	360 292	4 074	0	3 621	0
Entreprises	3 124 035	99 065	40 461	69 525	30 085	2 882 662	81 685	32 211	61 243	24 008
Collectivités publiques	1 037 522	112	112	112	112	996 927	112	112	112	112
Autres agents économiques	36 269	468	438	429	400	37 207	489	449	309	309
TOTAL	13 802 150	425 582	182 507	300 465	147 961	13 046 949	387 230	177 608	281 803	149 503

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2010					31/12/2009
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :					0	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		51 517		475 056	526 573	565 266
- dont surcote restant à amortir				4 534	4 534	4 576
- dont décote restant à amortir				4 801	4 801	4 442
Créances rattachées		1 056		11 140	12 196	13 257
Dépréciations		-1 813		0	-1 813	-3 112
VALEUR NETTE AU BILAN	0	50 760	0	486 196	536 956	575 411
Actions et autres titres à revenu variable		605 387			605 387	558 953
Créances rattachées		0			0	
Dépréciations		-1 026			-1 026	-6 703
VALEUR NETTE AU BILAN	0	604 361	0	0	604 361	552 250
TOTAL	0	655 121	0	486 196	1 141 317	1 127 661
Valeurs estimatives		681 621	0	491 531	1 173 152	1 151 314

Commentaires :

Cession de titres d'investissements :

La Caisse Régionale d'Aquitaine a cédé au cours de l'exercice et avant l'échéance du titre, conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7bis du règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement du CRC n°2005-01, deux lignes de titre qui étaient enregistrées au bilan pour un montant de 15 000 milliers d'euros. Cette opération a dégagé une moins value de 4 490 milliers d'euros couverte par une reprise de provisions

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 717 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 17 254 milliers d'euros au 31/12/2009.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 16 476 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 9 840 milliers d'euros au 31/12/2009.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	328 896	372 507
Sociétés financières	649 297	575 547
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	163 124	179 607
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	1 141 317	1 127 661
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	1 141 317	1 127 661

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	526 573	0	605 387	1 131 960	565 266	0	558 953	1 124 219
dont titres cotés	426 526	0	0		444 266	0	6 410	450 676
dont titres non cotés (1)	100 047	0	605 387	705 434	121 000	0	552 543	673 543
Créances rattachées	12 196	0	0	12 196	13 256	0	0	13 256
Dépréciations	-1 813	0	-1 026	-2 839	-3 112	0	-6 703	-9 815
VALEUR NETTE AU BILAN	536 956	0	604 361	1 141 317	575 410	0	552 250	1 127 660

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 599 664 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 544 297 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 698 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	376 368	386 985
OPCVM obligataires	120 375	128 697
OPCVM actions	58 607	64 058
OPCVM autres	50 037	51 626
TOTAL	605 387	631 366

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							31/12/2009
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 994	49 003	287 810	186 765	526 572	12 196	538 768	578 523
Dépréciations					0		1 813	3 112
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	526 572	12 196	536 955	575 411
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	0	0	0	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2010.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)
				Brutes	Nettes		
FILIALES ET PARTICIPATIONS							
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de [l'entité] [indiquer noms et formes juridiques des participations]							
Autres parts dans les entreprises liées [détail]							
CA Grands Crus (1)	EUR	79 529	21,43	44 445	44 175	0	944
CAAAI (2)	EUR	4 656	100,00	8 037	861	10 300	-3 234
CAAE (3)	EUR	4 003	100,00	4 000	4 000	0	-301
Autres titres de participations [détail]							
Grand Sud Ouest Capital (2)	EUR	26 480	36,54	10 115	10 115	0	3 046
Grands Crus Investissements (1)	EUR	23 280	8,14	1 982	1 982	0	-455
SAS Sacam Développement (2)	EUR	763 164	5,01	36 602	36 602	15 853	18 669
SAS Sacam International (2)	EUR	806 695	3,92	35 315	31 077	0	-49 641
SAS Sacam Participations (2)	EUR	65 164	3,26	2 360	2 360	0	-182
SAS Sacam Avenir (2)	EUR	88 434	3,46	3 056	3 056	0	-244
SAS Rue La Boétie (2)	EUR	16 184 194	3,92	657 372	657 372	147 115	535 286
CA Titres (2)	EUR	40 593	2,35	1 388	1 388	0	51
SAS Sacam Fireca (3)	EUR	23 379	3,33	1 488	778	0	872
SAS Diode Invest (4)	EUR			1 375	1 375		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de [l'entité]							
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit [ensemble]				221	221		
Autres titres de participations [ensemble]				5 700	5 244	5 952	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				813 456	800 606	179 220	

(1) capitaux propres et résultat sur l'exercice 2008

(2) capitaux propres et résultat sur l'exercice 2009

(3) capitaux propres et résultat sur l'exercice 2010

(4) SAS créée en 2010, pas de données chiffrées au 31/12/2010

6.1 Valeur estimative des titres de participation (hors SCI)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	56 702	49 256	56 702	50 472
Titres cotés	0		0	0
Avances consolidables	10 300	10 300	9 000	9 000
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	-7 446		-6 230	
VALEUR NETTE AU BILAN	59 556	59 556	59 472	59 472
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	756 754	1 128 962	732 534	1 067 279
Titres cotés	0	0		
Avances consolidables	168 920	168 920	174 096	173 543
Créances rattachées	470	470	13 797	13 797
Dépréciations	-5 404		-2 293	
Sous-total titres de participation	920 740	1 298 352	918 134	1 254 619
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 861	3 861	3 861	3 861
Titres cotés	0	0	0	
Avances consolidables	110	110	718	718
Créances rattachées	0	0	10	10
Dépréciations	0	0	0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 971	3 971	4 589	4 589
VALEUR NETTE AU BILAN	924 711	1 302 323	922 723	1 259 208
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	984 267	1 361 879	982 195	1 318 680

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2010
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	56 702				56 702
Avances consolidables	9 000	1 300			10 300
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	-6 230	-1 216			-7 446
VALEUR NETTE AU BILAN	59 472	84	0	0	59 556
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	918 134	42 966	-40 149	-211	920 740
Valeurs brutes	902 916	40 515	-23 708		919 723
Avances consolidables	3 714	2 497	-49	-211	5 951
Créances rattachées	13 797	3 671	-16 998		470
Dépréciations	-2 293	-3 717	606		-5 404
Sous-total titres de participation	918 134	42 966	-40 149	-211	920 740
Autres titres détenus à long terme	4 589	29	-647	0	3 971
Valeurs brutes	3 861				3 861
Avances consolidables	718	23	-631		110
Créances rattachées	10	6	-16		0
Dépréciations	0				0
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 589	29	-647	0	3 971
VALEUR NETTE AU BILAN	922 723	42 995	-40 796	-211	924 711
TOTAL	982 195	43 079	-40 796	-211	984 267

(1) Transfert en « autres débiteurs » des avances CEDI GCB, RCB, VISA et ELVIA

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	249 592	12 695	-12 640		249 647
Amortissements et dépréciations	-150 656	-13 365	11 391		-152 630
VALEUR NETTE AU BILAN	98 936	-670	-1 249	0	97 017
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 115	313	0		8 428
Amortissements et dépréciations	-4 288	-7	0		-4 295
VALEUR NETTE AU BILAN	3 827	306	0	0	4 133
TOTAL	102 763	-364	-1 249	0	101 150

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	16 383	4 321
Comptes de stock et emplois divers	1 228	1 079
Débiteurs divers (2)	140 060	78 981
Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
Comptes de règlement	231	350
VALEUR NETTE AU BILAN	157 902	84 731
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	11 506	21 954
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	47	72
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	3 206	3 140
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 714	3 892
Autres produits à recevoir	57 162	53 831
Charges à répartir	1 054	1 155
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	20 076	44 330
VALEUR NETTE AU BILAN	96 765	128 374
TOTAL	254 667	213 105

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) la progression du poste « débiteurs divers » est due essentiellement aux acomptes IS (33 millions d'euros) non compensés avec la dette IS dans le cadre de l'intégration fiscale groupe

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	281 804	149 633	126 846	4 125	0	300 466
Sur opérations sur titres	9 816	307	7 283	0	0	2 840
Sur valeurs immobilisées	8 523	4 933	606	0	0	12 850
Sur autres actifs	1 159	8	153	0	0	1 014
TOTAL	301 302	154 881	134 888	4 125	0	317 170

**NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 101	0	0	0	1 101	0	1 101	2 993
· à terme	0	0	0	9 769	9 769	43	9 812	13 113
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	1 101	0	0	9 769	10 870	43	10 913	16 106
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	42 663	0	0	0	42 663	0	42 663	111 686
Comptes et avances à terme	1 292 088	2 388 471	2 645 561	2 419 912	8 746 032	18 152	8 764 184	8 447 357
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	1 334 751	2 388 471	2 645 561	2 419 912	8 788 695	18 152	8 806 847	8 559 043
TOTAL	1 335 852	2 388 471	2 645 561	2 429 681	8 799 565	18 195	8 817 760	8 575 149

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A, et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 954 719				2 954 719	58	2 954 777	2 668 458
Comptes d'épargne à régime spécial :	57 090	0	0	0	57 090		57 090	92 656
· à vue	57 090	0	0	0	57 090	0	57 090	92 656
· à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle :	197 798	118 306	577 410	2 497	896 011	27 072	923 083	842 154
· à vue	4 561	0	0	0	4 561	0	4 561	0
· à terme	193 237	118 306	577 410	2 497	891 450	27 072	918 522	842 154
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	3 209 607	118 306	577 410	2 497	3 907 820	27 130	3 934 950	3 603 268

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Particuliers	1 956 047	1 911 329
Agriculteurs	604 661	506 066
Autres professionnels	313 060	302 728
Sociétés financières	35 713	30 187
Entreprises	899 623	735 480
Collectivités publiques	29 072	27 512
Autres agents économiques	96 773	89 968
Total en principal	3 934 949	3 603 270
Dettes rattachées	0	0
VALEUR AU BILAN	3 934 949	3 603 270

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	0	0	0	203	1 056	0	0	0
Titres de créances négociables	707 860	60 000	85 000	189	049	2602	1 058 651	1 072 632
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	707 860	60 000	85 000	203 189	1 056 049	2602	1 058 651	1 072 632

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	129	139
Comptes de règlement et de négociation	0	0
Créditeurs divers (2)	113 753	60 929
Versements restant à effectuer sur titres	24 877	26 258
VALEUR AU BILAN	138 759	87 326
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	35 658	16 298
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	51 186	42 114
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	10 022	10 100
Autres charges à payer	74 382	57 634
Autres comptes de régularisation	37 608	29 335
VALEUR AU BILAN	208 858	155 481
TOTAL	347 617	242 807

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

(2) la progression du poste « créditeurs divers » est due essentiellement à la dette IS (52 millions d'euros) du fait de la non compensation avec les acomptes IS dans le cadre de l'intégration fiscale groupe

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	1 311	-1 284	-27	0	0
Provisions pour autres engagements sociaux (1)	1 221	600	-311	-346	0	1 164
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	86	858	0	-113	0	831
Provisions pour litiges fiscaux (2)	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres litiges	11 490	5 052	-95	-3 116	-1	13 330
Provisions pour risques de crédit (3)	143 849	23 820	0	-21 244	-1	146 424
Provisions pour risques opérationnels (4)	17 563	3 953	-4 099	-785	0	16 632
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	17 110	3 650	0	-8 100	0	12 660
Autres provisions (6)	13 913	10 895	-1 203	-13 412	0	10 193
VALEUR AU BILAN	205 232	50 139	-6 992	-47 143	-2	201 234

(1) Dont 1 164 k€ au titre de la médaille du travail

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 568 490	1 475 000
Ancienneté de plus de 10 ans	552 110	548 000
Total plans d'épargne-logement	2 120 600	2 023 000
Total comptes épargne-logement	464 250	465 000
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 584 850	2 488 000

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	167 257	164 560
Comptes épargne-logement	512 749	502 510
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	680 006	667 070

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 240	2 980
Ancienneté de plus de 10 ans	7 870	3 700
Total plans d'épargne-logement	10 110	6 680
Total comptes épargne-logement	2 550	10 430
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 660	17 110

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	6 680	3 430		10 110
Comptes épargne-logement :	10 430	220	8 100	2 550
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	17 110	3 650	8 100	12 660

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle au 1er janvier	24 142	23 084
Coûts des services rendus sur la période	1 806	1 369
Effet de l'actualisation	1 237	1 210
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		401
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 045	-1 419
(Gains) / pertes actuariels	729	-503
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	25 869	24 142

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Coûts des services rendus sur la période	1 806	1 369
Effet de l'actualisation	1 237	1 210
Rendement attendu des actifs sur la période	-808	-820
Amortissement du coût des services passés	34	34
Autres gains ou pertes	1 595	-379
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	3 864	1 414

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	23 820	23 168
Rendement attendu des actifs	808	820
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-867	-123
Cotisation de l'employeur	3 820	1 374
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 045	-1 419
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	25 536	23 820

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
(Provisions) / actifs au 1er janvier	44	84
Cotisation de l'employeur	3 820	1 374
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Paiements directs de l'employeur	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-3 864	-1 414
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	0	44

Rendement des actifs des régimes

Rendements des actifs de régime	2010	2009
Retraite des Cadres dirigeants	3,60%	4,00%
Retraite des Présidents	3,50%	4,00%
Indemnité de fin de carrière Dirigeants	3,50%	3,50%

Hypothèses actuarielles utilisées

Hypothèses actuarielles utilisées	2010	2009
Retraites des Cadres dirigeants	3,65%	5,15%
Retraites des Présidents	3,19%	4,71%
Indemnités fin de carrière	4,03%	5,35%
Indemnités fin de carrière Dirigeants	3,77%	4,90%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Détails de la constitution du fonds pour risques bancaires généraux : voir notes 1.3 et 2.7.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fonds pour risques bancaires généraux	18 000	0
Valeur au bilan	18 000	0

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	77 000	77 000	1 063	78 063	80 124
Euro				77 000	77 000	1 063	78 063	80 124
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro				0	0	0	0	0
Dollar				0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	0	0	6 267	6 267	0	6 267	6 267
Dépôts de Garantie à caractère mutuel	0	0	0	7	7	0	7	24
VALEUR AU BILAN	0	0	0	83 274	83 274	1 063	84 337	86 415

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Les dettes subordonnées sont toutes émises en euros et à taux fixe.

Les comptes courants bloqués des Caisses locales sont rémunérées à 3,38% en 2010.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 638 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 149 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Solde au 31 Décembre 2008	150 905	1 928 462		12 637	101 923	2 193 927
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					-29 571	-29 571
Variation de capital	-22 173					-22 173
Variation des primes et réserves		-218 530				-218 530
Affectation du résultat social 2008					-72 352	-72 352
Report à nouveau débiteur		183				183
Résultat de l'exercice 2009					99 576	99 576
Autres variations				594		594
Solde au 31 Décembre 2009	128 732	1 710 115	0	13 231	99 576	1 951 654
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					-10 595	-10 595
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves (1)		89 250				89 250
Affectation du résultat social 2009					-88 981	-88 981
Report à nouveau débiteur (2)		-271				-271
Résultat de l'exercice 2010					125 144	125 144
Autres variations (3)				-437		-437
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	128 732	1 799 094	0	12 794	125 144	2 065 764

(1) – Affectation du résultat en réserves selon les résolutions de l'AGO du 24 mars 2010 :

- Réserve légale : 66 936 k€,
- Réserve générale : 22 312 k€,
- Réserve spéciale « Mécénat » : 2 k€.

(2) - variation du report à nouveau créditeur liée à la disparition en 2010 des dividendes sur CCI auto détenus non versés.

(3) - Reprise nette de provision pour investissement.

Composition du capital social au 31/12/2010 :

29 837 875 parts sociales pour un montant de 91 005 milliers d'euros

12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros

Droits de vote :

Les parts sociales confèrent 547 droits de vote.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	2 065 766	1 951 654
Fonds pour risques bancaires généraux	18 000	0
Dettes subordonnées et titres participatifs	84 330	86 392
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7	24
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 168 103	2 038 070

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	173 268	179 381
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle (1)	173 268	179 381
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	21 744	24 048
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle (2)	21 744	24 048
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	200	2 524
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés	200	2 524

(1) Dont CAAAI pour 10 300 milliers d'euros, SACAM DEVELOPPEMENT pour 15 853 milliers d'euros, SAS Rue La Boétie pour 147 115 milliers d'euros.

(2) Dont CA AE pour 300 milliers d'euros, CA Grands Crus pour 18 750 milliers d'euros, Sacam International pour 2 660 milliers d'euros.

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro				
Livre Sterling	1 327	1 327	1 607	1 607
Franc Suisse	407	405	275	273
Dollar	11 364	11 351	16 157	16 155
Yen	261	258	885	883
Autres devises	225	226	422	422
Valeur brute	13 584	13 567	19 346	19 340
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	13 584	13 567	19 346	19 340

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	80 755	80 708	56 564	56 533
Devises	40 527	40 527	28 264	28 264
Euros	40 228	40 181	28 300	28 269
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	80 755	80 708	56 564	56 533

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 797 034	332 925	3 129 959	2 138 248
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré	2 797 034	332 925	3 129 959	2 138 248
Swaps de taux d'intérêt	2 797 034	332 925	3 129 959	2 138 248
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	328 653	0	328 653	65 223
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	328 653	0	328 653	65 223
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	284 401		284 401	5 361
Vendus	6 981		6 981	5 361
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	37 271		37 271	54 501
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	3 125 687	332 925	3 458 612	2 203 471

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	444 245	1 149 461	1 536 252	444 245	1 149 461	1 536 252			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	8 940	282 442		8 940	282 442			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	37 271	0	0	37 271					
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	481 516	1 158 401	1 818 694	481 516	1 158 401	1 818 694	0	0	0
Opérations de change à terme	161 463			161 463					
TOTAL	642 979	1 158 401	1 818 694	642 979	1 158 401	1 818 694	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-30 395	3 129 958	-33 535	2 138 248
Swaps de devises				
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	21 866	291 381		10 722
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	1 621	37 271	3 372	54 501
Sous total	-6 908	3 458 610	-30 163	2 203 471
Opérations de change à terme		161 463		113 098
TOTAL	-6 908	3 620 073	-30 163	2 316 569

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée (1)	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés	332 925	215 713	2 581 321	

(1) Il s'agit de SWAP clientèle retournés à Crédit Agricole SA (SWAP d'intermédiation).

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

		Classification au 31/12/2010			
Nouveau portefeuille	Ancien portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
	Position ouverte isolée				
	Micro-couverture	0			
	Macro-couverture				
	Swaps de transaction				

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	Notation interne	31/12/2010		31/12/2009	
		Valeur de marché	Risque de crédit Potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit Potentiel
Etablissements financiers		-10 782	215 964	-10 715	79 857
CREDIT AGRICOLE S.A.	CAM	-17 137	92 381	-9 671	38 301
Autres Etablissement Financiers		6 355	123 583	-1 044	41 556
BNP PARIBAS SA	A+	8 047	60 858		
STE GENERALE SA	A	926	20 420		
NATIXIS	B+	-2 618	42 305		
Autres (1)		2 252	12 230	642	4 257
TOTAL		-8 530	228 194	-10 073	84 114

(1) Ce montant correspond à 34 swaps souscrits par la clientèle et retournés à l'identique auprès de Crédit Agricole SA.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 193	20 796
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 795	45 475
Sur opérations avec la clientèle	516 641	538 193
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	26 231	31 806
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	129	13
Autres intérêts et produits assimilés	2 573	2 024
Intérêts et produits assimilés	591 562	638 307
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 081	19 272
Sur opérations internes au Crédit Agricole	209 503	278 675
Sur opérations avec la clientèle	53 819	56 587
Charge nette sur opérations de macro-couverture	37 981	14 752
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 583	4 041
Sur dettes représentées par un titre	14 998	18 477
Autres intérêts et charges assimilés	679	2 360
Intérêts et charges assimilés	335 644	394 164
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES	255 918	244 143

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement	1 825	2 617
Livret développement durable	0	0
Titres d'investissement	23 981	25 915
Opérations diverses sur titres	555	3 286
Revenus des titres à revenus fixes	26 361	31 818
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	39 666	43 568
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	39 666	43 568
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	66 027	75 386

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	295	-89	206	351	-275	76
Sur opérations internes au crédit agricole	55 505	-23 730	31 775	49 607	-34 922	14 685
Sur opérations avec la clientèle	48 221	-1 647	46 574	52 013	-346	51 667
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	265	0	265	239	0	239
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	871	-11	860	179	-6	173
Sur prestations de services financiers	137 124	-12 554	124 570	128 442	-7 466	120 976
Provision pour risques sur commissions	2 963	-2 813	150	562	-814	-252
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	245 244	-40 844	204 400	231 393	-43 829	187 564

Les produits de commissions relatifs aux frais de dossiers ont été reclassés dans les produits d'intérêts. Ils représentaient 7 219 milliers d'euros en 2009.

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction	0	448
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	424	386
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	20	57
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	444	891

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-307	-448
Reprises de dépréciations	7 283	15 052
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	6 976	14 604
Plus-values de cession réalisées	2 819	4 809
Moins-values de cession réalisées	-5 366	-5 474
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-2 547	-665
Frais d'acquisition	0	-69
Solde des opérations sur titres de placement	4 429	13 870
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	4 429	13 870

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers	231	409
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Produits accessoires	1 098	1 183
Autres produits d'exploitation bancaire	1 329	1 592
Charges diverses	-1 688	-648
Quote part des opérations faites en commun	-2 030	-1 617
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Autres charges d'exploitation bancaire	-3 718	-2 265
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-2 389	-673

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	76 898	80 292
Charges sociales :	40 287	38 653
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	12 242	9 594
Intéressement et participation	20 490	15 932
Impôts et taxes sur rémunérations	11 097	10 032
Total des charges de personnel	148 772	144 909
Frais de personnel nets	148 772	144 909
Frais administratifs		
Impôts et taxes	8 226	8 291
Services extérieurs	86 100	77 322
Autres frais administratifs	-1 895	-2 624
Total des charges administratives	92 431	82 989
Frais administratifs nets	92 431	82 989
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	241 203	227 898

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	449	435
Non cadres	1 827	1 948
TOTAL	2 276	2 383

NOTE 33 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et dépréciations	169 144	168 229
Dépréciations de créances douteuses	136 632	133 698
Autres provisions et dépréciations (1)	32 512	34 531
Reprises de provisions et dépréciations	-146 902	-85 093
Reprises de dépréciations de créances douteuses (2)	-111 476	-81 779
Autres reprises de provisions et dépréciations (3) (4)	-35 426	-3 314
Variation des provisions et dépréciations	22 242	83 136
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (5)	3 110	875
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (6)	13 536	6 905
Décote sur prêts restructurés	372	83
Récupérations sur créances amorties	-1 552	-665
Autres pertes	0	0
COÛT DU RISQUE	37 708	90 334

- (1) Dont dotations de la provision filière viticulture pour 20 853 milliers d'euros et de la provision sur encours immobilier locatif pour 2 967 milliers d'euros.
- (2) Dont reprises utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises pour 12 301 milliers d'euros et 1 140 milliers d'euros en couverture de pertes sur créances non compromises
- (3) Dont reprise de provision collective Bâle II de 21 244 milliers d'euros, suite à la création de la provision filière viticulture et à la provision sur encours immobilier locatif.
- (4) Dont 95 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.
- (5) Dont 2 217 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.
- (6) Dont 12 301 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-4 933	-7 023
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 933	-7 023
Reprises de dépréciations	606	3 030
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	606	3 030
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 327	-3 993
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 327	-3 993
Plus-values de cessions réalisées	0	7 542
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	7 542
Moins-values de cessions réalisées	-5 121	-1 568
Sur titres d'investissement	-4 490	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-197
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-631	-1 371
Solde des plus et moins-values de cessions	-5 121	5 974
Sur titres d'investissement	-4 490	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-631	5 974
Solde en perte ou en bénéfice	-9 448	1 981
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	614	665
Moins-values de cessions	-363	-198
Solde en perte ou en bénéfice	251	467
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-9 197	2 448

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles sont exclusivement constituées par des charges relatives au regroupement informatique Atlantica.

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2010, soit 53 942 milliers d'euros, peut être ventilé en :

- part afférente au résultat ordinaire 53 979 milliers d'euros,
- part afférente au résultat exceptionnel -37 milliers d'euros.

Remarque : l'écart avec le compte de résultat provient essentiellement du crédit d'impôt sur crédits PTZ et de l'économie d'impôts sur les sociétés liée au régime d'intégration fiscale.

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la Banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

NOTE 38 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice net 2010	125 143 499,16
Report à nouveau créditeur	0,00
Total à affecter	125 143 499,16
Réserve spéciale mécénat	2 280,00
Intérêts aux parts sociales	2 821 171,08
Dividendes CCI	0,00
Dividendes CCA	10 884 992,80
Réserve légale	83 576 291,46
Réserves générales	27 858 763,82

NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale d'Aquitaine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des Impôts.

**NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole
d'Aquitaine

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit	ERNST & YOUNG		AUDIAL	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	123	100%	82	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	123	100%	82	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	123	100%	82	100%

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
j'ai choisi de m'y
impliquer**



AQUITAINES
BANQUE ET ASSURANCES

NOUVEAU LA CARTE SOCIETAIRE*



- J'utilise ma carte... et je contribue au développement de projets pour ma région.
- Je bénéficie d'avantages exclusifs auprès de nombreux partenaires.
- MasterCard, Gold ou Cartwin... Je choisis la carte qui me convient.

*Renseignements et modalités de souscription de la gamme de carte sociétaire (MasterCard, Gold ou Cartwin) dans nos agences. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINES

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac et Paris-La Défense, le 1er mars 2011

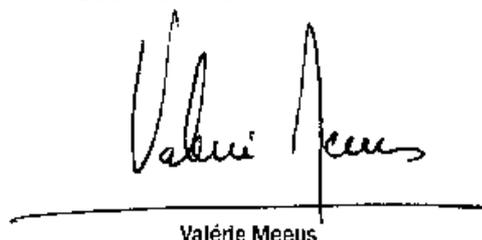
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
solidaire**

- **150 projets solidaires** soutenus, en 2009, par des dons de 500 € à 45 000 €
- **Création de 3 points passerelle** pour l'aide aux victimes d'accidents de la vie
- **Acteur du microcrédit en Aquitaine** en partenariat avec l'Adie*

* Association pour le droit à l'initiative économique

**ET, JE M'ENGAGE À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1. Avec la S.A.S. Diode Invest

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique
M. Guy Château, président

Nature et objet

Constitution de la S.A.S. Diode Invest et apport des titres détenus dans la S.A.S. Diagamter.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 30 juillet 2010, la Caisse Régionale a créé en décembre 2010 la S.A.S. Diode Invest au capital de 1 375 000 € (filiale à 100 %) en apportant la totalité des titres détenus dans la S.A.S. Diagamter.

1.2. Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique
M. Guy Château, président

Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 22 octobre 2010, la Caisse Régionale a décidé de procéder à une augmentation de capital de 1 300 000 € de sa filiale (à 100 %) S.A.S.U. Crédit Agricole Aquitaine Expansion par un apport en numéraire de même montant – sous réserve que, préalablement, l'intégralité de la précédente augmentation de capital de 2008 ait été libérée.

1.3. Avec la S.C.I. Immocam 47

Personne concernée

La Caisse Régionale d'Aquitaine, gérante

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

La Caisse Régionale a modifié par avenant, avec effet au 1^{er} juin 2010, les conditions de l'avance en compte courant consentie à la S.C.I. Immocam 47, filiale à 99,2 %, pour un montant de 300 000 € : encours ramené à 220 000 €, durée de 2 ans et taux de 1,36 %.

Le montant des intérêts s'élève à 7 677,66 € en 2010.

1.4. Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole Agence Immobilière (CAAI)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique
M. Guy Château, président

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

Une nouvelle avance, d'une durée de un an reconductible, a été consentie à Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière le 29 octobre 2010 pour un montant de 500 000 € au taux de 1,05 %. Les intérêts de cette avance s'élèvent à 542,50 € en 2010.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Avec le G.I.E. Atlantica / le G.I.E. CA Technologie

Nature et objet

Financement par des avances en compte courant et des appels de fonds.

Modalités

Dans le cadre du projet NICE, le G.I.E. Atlantica a été absorbé en décembre 2010 par le G.I.E. CA Technologie.

Au 31 décembre 2010, les avances en comptes courants au G.I.E. CA Technologie s'élevaient à :

- a. Avance débloquée le 6 mars 2003, rémunérée au taux de 3 % : 382 000,00 €.
- b. Avance du 26 novembre 2008 relative au rachat du site de Gradignan, rémunérée à 4,80 % : 1 413 728,00 €
- c. Avance débloquée dans le cadre du projet ANETO, rémunérée à 4,80 % : 2 386 040,67 €.

Les intérêts correspondant à ces avances, réglés à la Caisse d'Aquitaine, se sont élevés en 2010 à 182 575,69 €.

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale avait dans ses comptes une créance sur le G.I.E. CA Technologie de

19 709 291,00 € correspondant à 9 appels de fonds réalisés d'avril à décembre 2010 ; elle avait également dans ses comptes des charges à payer pour un montant de 21 059 133,27 € au titre de l'exercice 2010.

La facturation globale du G.I.E. CA Technologie s'est élevée en 2010 à 25 921 429,00 € (montant avant reddition définitive des comptes 2010).

Dans le cadre du projet NICE, la Caisse d'Aquitaine a par ailleurs cédé au G.I.E. Atlantica des immobilisations informatiques pour un montant de 420 535,13 € TTC et refacturé au G.I.E. Atlantica des contrats informatiques pour un montant de 344 447,00 € TTC.

Elle a enfin refacturé au G.I.E. Atlantica une location de salle pour 1 937,52 € TTC.

2.2. Avec la SEM Route des Lasers

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

La Caisse Régionale détient 150 000 € d'avances en comptes courants rémunérées au taux d'intérêt légal (975 € à percevoir au titre de 2010).

2.3. Avec Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI)

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 24 avril 2009, un avenant aux quatre avances consenties les 18 janvier 2007, 31 mars 2008 et 13 juin 2008 pour un montant de 2 000 000 €, 2 000 000 €, 4 000 000 € et 500 000 € produisant un intérêt annuel de 3,95 %, 4,07 %, 3,90 % et 4,18 % a modifié les conditions : une seule avance de 8 500 000 € d'une durée de un an (reconductible) à compter du 1^{er} janvier, taux d'intérêt de 1,99 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

La Caisse Régionale a consenti une avance en compte courant à CAAAI, de 1 500 000 € le 31 décembre 2009 au taux de 1,21 % pour une durée de un an (reconductible).

Les intérêts versés par CAAAI à la Caisse Régionale au titre de ces avances s'élèvent au 31 décembre 2010 à 183 955,69 €.

Mérignac et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2011

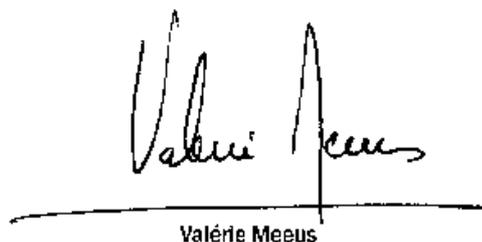
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

100% **Aquitaine**
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
proche de moi**

- 230 agences pour un maillage unique du territoire
- 2300 collaborateurs et 1370 administrateurs
- 100% des décisions prises en Aquitaine

**ET, JE M'IMPLIQUE À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle est immatriculée au RCS de bordeaux sous le numéro 434 651 246 et son siège social est situé 304, boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 105 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole. Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 29,31 % du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

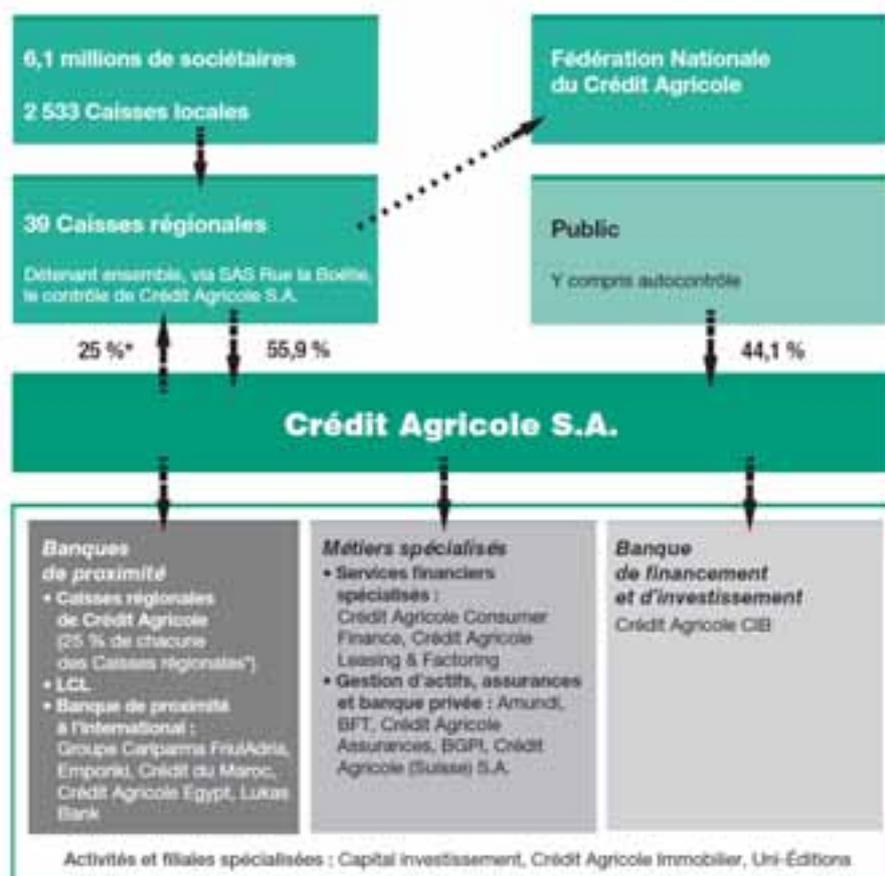
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ Informations relatives aux parties liées

- Depuis 2005, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

La répartition entre les actionnaires est la suivante :

Associés	Nombre d'actions de 10€	% de détention du capital
CACIF	11 204 000	54,02 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	21,43 %
CRCA Languedoc	648 484	3,13 %
Predica	4 444 480	21,43 %
TOTAUX	20 741 194	100,00 %

Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Les parts sociales de la Caisse régionale sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90.906 K€. Les comptes courants bloqués des Caisses locales s'élèvent à 6.267 K€. L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.
- Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.
- Le fonds dédié Force Aquitaine ayant été liquidé, il est sorti du périmètre de consolidation à compter de décembre 2010.
- En 2010, la Caisse régionale a consolidé pour la 1ere fois ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier. Ces évolutions sont mentionnées au paragraphe 2.1.
- Engagement donné à Crédit Agricole S.A à titre de convention de garantie sur les fonds propres : 1 927 826 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	613 689	658 300
Intérêts et charges assimilées	4.1	-345 203	-405 075
Commissions (produits)	4.2	249 748	237 470
Commissions (charges)	4.2	-38 621	-44 965
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-2 265	3 269
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	23 710	28 774
Produits des autres activités	4.5	26 538	3 697
Charges des autres activités	4.5	-8 188	-5 087
PRODUIT NET BANCAIRE		519 408	476 383
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-266 873	-228 685
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 028	-13 158
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		238 507	234 540
Coût du risque	4.8	-37 688	-93 606
RESULTAT D'EXPLOITATION		200 819	140 934
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	191	550
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	291	319
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-756	
RESULTAT AVANT IMPOT		200 545	141 803
Impôts sur les bénéfices	4.10	-57 690	-40 671
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		142 855	101 131
Intérêts minoritaires			-1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		142 854	101 132

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	142 854	101 132
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	(1 032)	215 752
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(187)	(214)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 242)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(2 461)	215 538
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe 4.11	(2 461)	215 538
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	140 393	316 670
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	140 393	316 670

(1) La valorisation des titres SAS rue la Boétie a varié de -6227 K€ net d'impôt différé en 2010, contre +209 045 K€ en 2009.

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

BILAN ACTIF

	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	84 345	78 512
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	7 968	9 339
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	28 667	2 160
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 459 198	1 388 924
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	460 889	467 070
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	13 528 262	12 818 377
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 201	19 116
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	486 210	528 833
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	113 387	77 385
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	202 475	203 737
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	44 932	44 231
Immeubles de placement	6.13	4 540	4 742
Immobilisations corporelles	6.14	94 087	94 446
Immobilisations incorporelles	6.14	3 317	8
Ecarts d'acquisition	2.6	2 856	
TOTAL DE L'ACTIF		16 528 334	15 736 880

BILAN PASSIF

	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	35 599	33 777
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 422	26 961
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	8 774 897	8 543 835
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 931 092	3 602 557
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	1 038 651	1 052 633
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	51 817	8 299
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	289 959	225 188
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15		
Provisions	6.16	54 896	60 644
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	76 832	78 993
TOTAL DETTES		14 281 165	13 632 887
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		2 247 169	2 103 983
Capital et réserves liées		1 079 785	1 067 355
Réserves consolidées		990 391	898 896
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		34 139	36 600
Résultat de l'exercice		142 854	101 132
Intérêts minoritaires			10
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 247 169	2 103 993
TOTAL DU PASSIF		16 528 334	15 736 880

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'euros)									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	114 023	1 132 999	0	1 030 579	-178 938	28 355	2 127 019	10	2 127 029
Augmentation de capital	-20 298	-161 588		-129 381			-311 267		-311 267
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2009						-28 355	-28 355		-28 355
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-20 298	-161 588	0	-129 381	0	-28 355	-339 623	0	-339 623
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	0	0	0	0	215 538	0	215 538	0	215 538
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2009						101 132	101 132		101 132
Autres variations		2 219		-2 302			-83		-83
Capitaux propres au 31 décembre 2009	93 725	973 630	0	898 896	36 600	101 132	2 103 983	10	2 103 993
Affectation du résultat 2009				91 555		-91 555	0		0
Part de résultat net d'IS retraité des capitaux propres						-195	-195		-195
Capitaux propres au 1er janvier 2010	93 725	973 630	0	990 451	36 405	9 577	2 103 788	10	2 103 798
Augmentation de capital	11 381			0			11 381		11 381
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2010						-9 577	-9 577		-9 577
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0	-10	-10
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11 381	0	0	0	0	-9 577	1 804	-10	1 794
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-2 266	0	-2 266	0	-2 266
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		142 854	142 854		142 854
Autres variations		1 049		-60			989		989
Capitaux propres au 31 décembre 2010	105 106	974 679	0	990 391	34 139	142 854	2 247 169	0	2 247 169

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Parmi les variations des capitaux propres au cours de l'exercice, les plus significatives portent sur :

- la variation des justes valeurs de titres disponibles à la vente. En particulier, le titre SAS Rue de la Boétie, dont la valorisation unitaire est passée de 14,15€ au 31/12/2009 à 14,01€ au 31/12/2010, ce qui a eu une incidence de - 6 227 K€ net d'impôt différé.

Les flux sur autres variations correspondent au reclassement des réserves des Caisses locales en primes de fusion, suite aux fusions des Caisses Locales de Caupenne et Lannepax Garonne, Lauzun et Miramon.

L'impact de la consolidation des filiales immobilières SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier, SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et ses filiales sur les capitaux propres est de 2 354 K€ au 31 décembre 2010.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale d'Aquitaine en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2010	2009 (4)
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	205 139	139 477
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 646	13 385
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-8	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 854	94 391
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-191	-550
Résultat net des activités d'investissement	-341	-7 664
Résultat net des activités de financement	4 527	2 658
Autres mouvements	282	-6 183
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	47 769	96 037
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	342 180	32 505
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-438 830	-140 088
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (1)	-25 515	719 019
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	-55 813	-1 667
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus jusqu'à l'échéance	42 623	23 967
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	64	-500
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	64 418	-5 321
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-49 268	-41 760
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-120 141	586 155
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	132 767	821 669
Flux liés aux participations (2)	934	-17 988
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-11 593	-7 698
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-10 659	-25 686
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	4 333	-364 975
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-6 487	49 514
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-2 154	-315 461
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	119 954	480 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	7 102	-473 420
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	78 454	73 772
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-71 352	-547 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	127 056	7 102
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	84 277	78 454
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	42 779	-71 352
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	119 954	480 522

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) En 2010, les opérations sur TCN ont représenté des remboursements nets pour 10 363 K€. En 2009, la Caisse régionale avait procédé à des émissions nettes de TCN pour 706 236 K€.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale s'élève à 2 737 K€, portant notamment sur les opérations suivantes : souscription des titres SAS Diagamter (1374 K€) et CT CAM (958 K€).

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale à ses actionnaires, à hauteur de 10 595 K€ pour l'année 2010.

(4) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5.

La Caisse régionale d'Aquitaine ne détient pas de soldes de trésorerie, non disponibles pour le Groupe.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (Version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse régionale d'Aquitaine a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
<u>Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;</u>	<u>23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;</u>	<u>03 juin 2009 (CE n° 494/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;</u>	<u>03 juin 2009 (CE 495/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;</u>	<u>15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;</u>	<u>25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 243/2010) ;</u>	<u>23 mars 2009</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;</u>	<u>23 mars 2009 (UE n° 244/2010)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;</u>	<u>25 mars 2009 (UE n° 254/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;</u>	<u>04 juin 2009 (UE n° 460/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS 18, produits des activités ordinaires ;</u>	<u>22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;</u>	<u>26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.</u>	<u>27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Ceci est notamment le cas pour la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 pour lesquelles la CR Aquitaine n'est pas concernée.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse régionale d'Aquitaine n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas comptabilisé d'actifs à la juste valeur par option.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale d'Aquitaine prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale d'Aquitaine constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

La Caisse régionale d'Aquitaine enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas procédé à des reclassements, en application de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale d'Aquitaine constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale a constaté à l'actif de son bilan, des dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II. Ces encours présentent des notations Bâle II dégradées.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale d'Aquitaine détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les provisions constatées portent sur le secteur viticulture et sur le crédit immobilier locatif.

Concernant la provision sur secteur viticulture, les dépréciations sont déterminées à partir d'outils Bâle II dont les taux de pertes sont stressés au regard de critères sectoriels.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- **les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;**
- **les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;**
- **les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.**

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale d'Aquitaine retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées

par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la Note 2.5, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant

du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

La Caisse régionale d'Aquitaine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 à 15 ans
Matériel informatique	Linéaire 4 à 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

Au 31/12/2010, la Caisse régionale d'Aquitaine ne consolide plus d'entité ad hoc, le fonds dédié Force Aquitaine ayant été liquidé en décembre 2010. La fraction du résultat relative à cette période représente 5 324K€ et a bien été enregistrée dans les comptes consolidés.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la Caisse régionale
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la Caisse régionale ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

L'impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels n'est pas significatif mais il est néanmoins présenté dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009		
	Publié	Effet option IAS 19	Retraité
Compte de résultat			
Résultat brut exploitation	234 540	298	234 838
- Dont charges de personnel	145 105	298	145 403
Impôts sur les bénéfices	-40 671	-103	-40 774
Résultat net (PG + minoritaires)	101 131	195	101 326
Intérêts minoritaires	-1	0	-1
Résultat net part du Groupe	101 132	195	101 327
Résultat de base par action (en euros)			
Résultat dilué par action (en euros)			
État du résultat global consolidé nécessité de distinguer la part groupe / la part minoritaire			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (comptabilisation nette d'impôt) part groupe hors entités mises en équivalence	215 538	-195	215 343
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0		0
Résultat net part du groupe	101 132	195	101 327
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	316 670	0	316 670
Bilan			
Passif			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36 600	-195	36 405
Résultat de l'exercice	101 132	195	101 327
Intérêts minoritaires	10	0	10
Tableau de variation des capitaux propres			
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (colonne) / variation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	215 538	-195	215 343
TFT			
Résultat avant impôts	139 477	298	139 775
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	94 391		94 391

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le nombre de Caisses Locales présentes dans le périmètre de consolidation est passé de 107 à 105 : cette évolution résulte de la fusion des Caisses locales de Lannepax et Caupenne, Lauzun et Miramon.

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010

Entrées dans le périmètre de consolidation des filiales immobilières de la Caisse régionale :

- SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier, constituée en avril 2005, et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux sous le numéro 481 331 296,
- SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière, et ses filiales. La SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière a été constituée en novembre 2006, et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux sous le numéro 492 498 746.

Ces sociétés sont détenues à 100% par la Caisse régionale d'Aquitaine. Le franchissement des seuils de signification a entraîné leur consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Hors impact des résultats antérieurs à l'entrée en périmètre, les états financiers de ces sociétés sont les suivants :

	Ouverture 01/01/2010		Clôture 31/12/2010	
	CAAI	CAAAI (CERI SAS, DSI SAS, Lang et Fournier SARL, La Centrale de l'Immobilier SAS, Immocentre SAS)	CAAI	CAAAI (CERI SAS, DSI SAS, Lang et Fournier SARL, La Centrale de l'Immobilier SAS, Immocentre SAS)
Capitaux propres	1 128	-191	1 541	813
Total BILAN	1 781	12 126	1 855	15 648
Résultat net	868	-4 068	963	967

Au 31 décembre 2010, leurs contributions aux états financiers consolidés s'élèvent à :

- ⇒ 13 397 K€ de total Bilan dont 2 856 k€ d'écart d'acquisition,
- ⇒ -5 212 K€ de résultat part du groupe.

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2010

En décembre 2010, la Caisse régionale a procédé à la liquidation de son fonds dédié « Force Aquitaine », dans lequel elle détenait 99,99% du capital, pour une valeur nominale de 130.019 K€.

Ce fonds était consolidé depuis sa création en juin 2007, suivant la méthode de l'Intégration Globale. Sa liquidation a entraîné sa sortie du périmètre en 2010

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés non financières :	44 932	0	215 675	836	890	191
CA Grands Crus	44 932	NA	215 675	836	890	191
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	44 932					191

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés non financières :	44 231	0	210 725	1 860	2 565	550
CA Grands Crus	44 231	NA	210 725	1 860	2 565	550
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	44 231					550

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Après la liquidation de FORCE AQUITAINE en décembre 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine ne détient plus aucune participation en fonds dédié.

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement. Elles ne présentent pas un caractère significatif.

Détail des principales participations non consolidées :

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participations non consolidés (détail)				
SCI CAM2	184	100,00%	184	100,00%
CAAE	4 000	100,00%	4 000	100,00%
Grand Sud Ouest Capital	18 470	36,54%	18 083	36,54%
Safer Aquitaine Atlantique	179	19,24%	170	19,24%
SEM Temple sur Lot	30	13,33%	30	13,33%
SOGAP	112	12,63%	112	12,63%
SEMPAM	28	11,50%	28	11,50%
Grand Crus Investissement	3 029	8,14%	3 112	8,14%
SCP Gueyze Immobilier	124	8,11%	124	8,11%
Monecam Finance	201	7,00%	201	7,00%
Sacam Pleinchamp	261	5,50%	237	5,50%
Sacam Développement	43 435	5,01%	40 081	5,01%
SEM Route des Lasers	450	2,90%	450	4,73%
SAS Sacam International	31 078	3,92%	34 750	3,92%
SAS La boetie	658 249	3,92%	641 986	3,92%
SCI CAM	2 310	3,81%	2 252	3,81%
SAS Sacam Santeffi	161	3,59%	161	3,59%
SAS Sacam Avenir	3 056	3,46%	3 056	3,46%
Sacam Fireca	778	3,33%	1 750	3,33%
Bordeaux Métropole Aménagement	130	3,30%	130	3,30%
SAS Sacam Progica	314	3,29%	313	3,29%
Sacam Participations	2 444	3,26%	2 363	3,26%
Sacam Machinisme	100	3,26%	100	3,26%
Sacam Assurance Caution	648	3,08%	602	3,08%
SNC CA Titres	1 554	2,35%	1 554	2,35%
Terres du Sud	152	2,19%	152	2,19%
Cedicam	268	1,88%	271	1,88%
CAAGIS	259	1,73%	259	1,73%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	775 883		757 048	

(1) Dont 1359 K € de provision pour dépréciation durable.

2.6 Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009 BRUT	31/12/2009 NET	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2010 BRUT	31/12/2010 NET
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières			3 612			-756	3 612	2 856
Total	0	0	3 612		0	-756	3 612	2 856

La dépréciation correspond à la somme des écarts négatifs, entre :

- la valeur de marché des titres des filiales de CAAAI, calculée en fonction des chiffres d'affaires moyens prévisionnels de ces filiales, auxquels sont appliqués des coefficients fonction de l'activité (ex : 0,45 pour la transaction immobilière)
- et le coût d'acquisition de ces titres.

Une actualisation annuelle de cette provision est prévue.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3-Paragraphe B*))

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	7 968	9 339
Instruments dérivés de couverture	28 667	2 160
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	44 575	45 636
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	9 865	13 189
Prêts et créances sur la clientèle	13 528 262	12 818 377
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	486 210	528 833
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	14 105 547	13 417 534
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	2 070 308	2 011 344
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	324 104	267 811
Provisions - Engagements par signature	-831	-86
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 393 581	2 279 069
TOTAL EXPOSITION NETTE	16 499 128	15 696 603

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	128				128
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	445 792				445 792
Institutions non établissements de crédit	1 325 637	3 487	3 420		1 322 217
Grandes entreprises	3 336 938	88 590	58 901	49 656	3 228 381
Clientèle de détail	9 216 104	303 905	208 547	96 769	8 910 788
Total *	14 324 599	395 982	270 868	146 425	13 907 306
Créances rattachées nettes					81 845
Valeurs au bilan					13 989 151

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2612 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales (1)	68				68
Banques centrales (1)					0
Etablissements de crédit	449 196				449 196
Institutions non établissements de crédit	1 287 286	113	113		1 287 173
Grandes entreprises	3 141 603	177 512	125 799	31 370	2 984 434
Clientèle de détail	8 698 578	178 191	124 478	112 479	8 461 621
Total *	13 576 731	355 816	250 390	143 849	13 182 492
Créances rattachées nettes					102 955
Valeurs au bilan					13 285 447

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1548 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	211 908	200 142
Grandes entreprises	876 944	1 074 137
Clientèle de détail	981 456	733 065
Total	2 070 308	2 007 344
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	50 012	
Institutions non établissements de crédit	18 487	67 986
Grandes entreprises	180 544	140 884
Clientèle de détail	75 061	58 159
Total	324 104	267 029

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	62 459	54 048
Grandes entreprises	875 516	719 709
Clientèle de détail	2 966 000	2 802 425
Total	3 903 975	3 576 182
Dettes rattachées	27 117	27 086
Valeur au bilan	3 931 092	3 603 268

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 227 671	391 367	267 453	146 425	13 813 793
Autres pays de l'UE	45 027	1 063	857		44 170
Autres pays d'Europe	16 132	2	2		16 130
Amérique du Nord	4 776	5			4 776
Amériques Centrale et du Sud	323	13			323
Afrique et Moyen Orient	18 452	3 529	2 553		15 899
Asie et Océanie (hors Japon)	12 217	3	3		12 214
Japon	1				1
Organismes supranationaux					0
Total *	14 324 599	395 982	270 868	146 425	13 907 306
Créances rattachées nettes					81 845
Valeurs au bilan					13 989 151

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2612 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	13 488 207	351 402	246 931	143 849	13 097 427
Autres pays de l'UE	44 879	1 524	945		43 934
Autres pays d'Europe	16 167	1			16 167
Amérique du Nord	5 546	177	81		5 465
Amériques Centrale et du Sud	326	1			326
Afrique et Moyen Orient	18 076	2 710	2 433		15 643
Asie et Océanie (hors Japon)	3 529	1			3 529
Japon	1				1
Organismes supranationaux	0				0
Total *	13 576 731	355 816	250 390	143 849	13 182 492
Créances rattachées nettes					102 955
Valeurs au bilan					13 285 447

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1548 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 068 649	2 006 306
Autres pays de l'UE	789	717
Autres pays d'Europe	58	39
Amérique du Nord	55	53
Amériques Centrale et du Sud	16	10
Afrique et Moyen Orient	108	186
Asie et Océanie (hors Japon)	632	32
Japon	1	1
Total	2 070 308	2 007 344
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	323 872	266 797
Autres pays de l'UE	72	72
Autres pays d'Europe	57	57
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	3	3
Asie et Océanie (hors Japon)	100	100
Japon		
Total	324 104	267 029

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	3 863 552	3 539 436
Autres pays de l'UE	20 206	25 623
Autres pays d'Europe	2 363	2 046
Amérique du Nord	2 391	2 698
Amériques Centrale et du Sud	332	277
Afrique et Moyen Orient	5 416	4 674
Asie et Océanie (hors Japon)	9 491	1 381
Japon	224	47
Organismes supra-nationaux		
Total	3 903 975	3 576 182
Dettes rattachées	27 117	27 086
Valeur au bilan	3 931 092	3 603 268

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
(en milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres						1 201	1 359			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 053	191			
Administrations centrales						0				
Banques centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						1 053	191			
Clientèle de détail						0				
Prêts et avances	338 358	46 616	3 239	0	388 213	125 114	446 891	212 620		
Administrations centrales						0				
Banques centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit	44 985	41 534	10		86 529	67	3 608			
Grandes entreprises	146 048	1 736	606		148 390	29 689	113 807	13 877		
Clientèle de détail	147 325	3 346	2 623		153 294	95 358	329 476	198 743		
Total	338 358	46 616	3 239	0	388 213	127 368	448 441	212 620		

Garanties non affectées	31/12/2009						31/12/2009	31/12/2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
(en milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres						3 886	1 699			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 330	1 670	0		
Administrations centrales (1)						0				
Banques centrales (1)						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						1 330	1 670			
Clientèle de détail						0				
Prêts et avances	361 783	11 562	5 170	0	378 515	105 426	426 206	182 755		
Administrations centrales (1)						0				
Banques centrales (1)						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit	81 434	5	30		81 469	0	113			
Grandes entreprises	108 299	3 758	370		112 427	51 713	163 722	10 262		
Clientèle de détail	172 050	7 799	4 770		184 619	53 713	262 371	172 493		
Total	361 783	11 562	5 170	0	378 515	110 642	429 575	182 755		

Garanties non affectées

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3-Paragraphe B*))

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2010						Total en valeur de marché	31/12/2009	Total en valeur de marché
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré					
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	517	1 612	26 538	28 667	2 160	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				517	1 612	4 672	6 801	2 160	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars						21 866	21 866		
. Autres instruments conditionnels									
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	517	1 612	26 538	28 667	2 160	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	517	1 612	26 538	28 667	2 160	

En 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit 349 millions d'encours de CAP dans le cadre de sa politique de couverture de risques de taux. Ces CAP présentent une valorisation de 21,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 149	12 869	11 404	27 422	26 961
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 149	12 869	11 404	27 422	26 961
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 149	12 869	11 404	27 422	26 961
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 149	12 869	11 404	27 422	26 961

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	347	2 304	2 651	1 541
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					329	2 238	2 567	1 425
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					18	66	84	116
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	3 696	0	1 621	0	0	5 317	7 798
. Dérivés sur actions & indices boursiers		3 696		1 621			5 317	7 798
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	3 696	0	1 621	347	2 304	7 968	9 339
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	3 696	0	1 621	347	2 304	7 968	9 339

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	521	933	10 972	12 426	10 275
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				521	915	10 906	12 342	10 159
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					18	66	84	116
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	469	0	0	0	0	0	469	980
. Dérivés sur actions & indices boursiers	469						469	980
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	469	0	0	521	933	10 972	12 895	11 255
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	469	0	0	521	933	10 972	12 895	11 255

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 421 340	2 148 970
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 129 958	2 138 248
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	291 382	10 722
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	37 271	54 501
. Dérivés sur actions & indices boursiers	37 271	54 501
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 458 611	2 203 471
. Opérations de change à terme	161 463	113 098
Total	3 620 074	2 316 569

Risque de change

(cf. rapport de gestion (chapitre 3-Paragraphe B))

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 514 750	16 514 767	15 717 535	15 718 287
Autres devises de l'UE	1 327	1 327	1 644	1 590
USD	11 364	11 351	16 159	15 424
JPY	261	258	302	884
Autres devises	632	631	1 240	695
Total bilan	16 528 334	16 528 334	15 736 880	15 736 880

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	75 946	0	0	77 845	0
. Taux fixe		75 946			77 845	
. Taux variable						
Total	0	75 946	0	0	77 845	0
. Taux fixe	0	75 946	0	0	77 845	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion (chapitre 3-Paragraphe B))

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	166 719	79 929	118 678	80 466	445 792
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 056 261	1 667 627	4 659 454	6 495 465	13 878 807
Total	1 222 980	1 747 556	4 778 132	6 575 931	14 324 599
Créances rattachées					111 443
Dépréciations					-446 891
Valeurs nettes au bilan					13 989 151

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	120 252	36 920	208 614	83 410	449 196
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 084 793	1 492 526	4 286 329	6 263 887	13 127 535
Total	1 205 045	1 529 446	4 494 943	6 347 297	13 576 731
Créances rattachées					134 922
Dépréciations					-426 206
Valeurs nettes au bilan					13 285 447

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 292 950	2 388 490	2 645 596	2 429 666	8 756 702
Dettes envers la clientèle	3 207 190	117 447	576 841	2 497	3 903 975
Total	4 500 140	2 505 937	3 222 437	2 432 163	12 660 677
Dettes rattachées					45 312
Valeur au bilan					12 705 989

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 075 384	2 223 978	2 605 301	2 610 892	8 515 555
Dettes envers la clientèle	2 937 232	79 493	557 318	2 139	3 576 182
Total	4 012 616	2 303 471	3 162 619	2 613 031	12 091 737
Dettes rattachées					55 366
Valeur au bilan					12 147 103

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	707 860	60 000	85 000	183 189	1 036 049
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	707 860	60 000	85 000	183 189	1 036 049
Dettes rattachées					2 602
Valeur au bilan					1 038 651
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				75 762	75 762
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	7				7
Titres et emprunts participatifs					0
Total	7	0	0	75 762	75 769
Dettes rattachées					1 063
Valeur au bilan					76 832

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
. Émis en France	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
Dettes rattachées					6 221
Valeur au bilan					1 052 633
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			2 000	75 845	77 845
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	24				24
Titres et emprunts participatifs					0
Total	24	0	2 000	75 845	77 869
Dettes rattachées					1 124
Valeur au bilan					78 993

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion (chapitre 3-Paragraphe B))

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	28 667	26 784	2 870 741	2 160	26 605	1 764 109
Taux d'intérêt	28 667	26 784	2 870 741	2 160	26 605	1 764 109
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	638	13 000	0	356	13 000
Taux d'intérêt		638	13 000		356	13 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	28 667	27 422	2 883 741	2 160	26 961	1 777 109

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3-Paragraphe B*))

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale d'Aquitaine est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale d'Aquitaine a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

En application de la réglementation, la Caisse régionale d'Aquitaine doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine a répondu à ces exigences réglementaires.

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 196	20 335
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 602	37 832
Sur opérations avec la clientèle	529 563	544 861
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 788	2 617
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 020	25 984
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	18 520	26 531
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		140
Produits d'intérêts (1) (2)	613 689	658 300
Sur opérations avec les établissements de crédit	-14 083	-19 059
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-208 174	-272 157
Sur opérations avec la clientèle	-40 920	-45 391
Actifs financiers disponibles à la vente	-2	-70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-15 009	-20 319
Sur dettes subordonnées	-4 426	-2 620
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-62 589	-45 459
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-345 203	-405 075

(1) dont 13 159 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 12 582 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont 5795 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 5 542 milliers d'euros au 31 décembre 2009

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	295	-89	206	351	-275	76
Sur opérations internes au Crédit Agricole	55 505	-23 730	31 775	49 607	-34 922	14 685
Sur opérations avec la clientèle	48 886	-2 363	46 523	52 574	-968	51 606
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	265		265	239		239
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	7 673	-1 412	6 261	6 257	-1 334	4 923
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	132 816	-10 943	121 873	124 273	-7 400	116 873
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 308	-84	4 224	4 169	-66	4 103
Produits nets des commissions	249 748	-38 621	211 127	237 470	-44 965	192 505

- Les produits de commissions relatifs aux frais de dossiers ont été reclassés dans les produits d'intérêts. Ils représentaient 7 219 K€ en 2009.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-2 539	2 788
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	462	481
Résultat de la comptabilité de couverture	-188	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 265	3 269

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	121	121	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	121		121
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		121	-121
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	57 115	57 115	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	21 461	33 376	-11 915
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	35 654	23 739	11 915
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	57 236	57 236	0

(en milliers d'euros)	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	73	73	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13		13
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	60	73	-13
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 242	8 242	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 777		5 777
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 465	8 242	-5 777
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	8 315	8 315	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	22 786	28 943
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	5 414	172
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		-341
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-4 490	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 710	28 774

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-99	-118
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-64	30
Autres produits (charges) nets	18 513	-1 302
Produits (charges) des autres activités	18 350	-1 390

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	162 468	145 105
Impôts et taxes	8 479	8 320
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	95 926	75 260
Charges d'exploitation	266 873	228 685

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2010				2009
	Ernst & Young	Audial	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	165	87	4	256	205
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				0	28
Total	165	87	4	256	233

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	14 028	13 158
- immobilisations corporelles	14 015	13 132
- immobilisations incorporelles	13	26
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	14 028	13 158

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-169 143	-170 057
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-1 670
Prêts et créances	-160 452	-157 694
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-8	-58
Engagements par signature	-858	-756
Risques et charges	-7 825	-9 879
Reprises de provisions et de dépréciations	135 783	78 115
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 819	
Prêts et créances	119 832	74 900
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	153	229
Engagements par signature	113	746
Risques et charges	13 866	2 240
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-33 360	-91 942
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-1 766	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 701	-2 246
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 552	665
Décotes sur crédits restructurés	-372	-83
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-41	
Coût du risque	-37 688	-93 606

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	342	319
Plus-values de cession	711	449
Moins-values de cession	-369	-130
Titres de capitaux propres consolidés	-51	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	-51	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	291	319

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charge d'impôt courant	-57 978	-51 756
Charge d'impôt différé	288	11 085
Charge d'impôt de la période	-57 690	-40 671

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	201 110	34.43%	69 242
Effet des différences permanentes			-8 617
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 267
Effet de l'imposition à taux réduit			20
Effet des autres éléments			-5 222
Taux et charge effectif d'impôt		28.69%	57 690

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Les effets des autres éléments comprennent notamment l'impact des avoirs-fiscaux, crédits d'impôts et crédits d'impôts sur PTZ (2605 K€) ainsi que l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale (1445 K€).

Au 31/12/2009 (1)

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	141 253	34.43%	48 633
Effet des différences permanentes			-9 762
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 127
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 371
Effet des autres éléments			2 044
Taux et charge effectif d'impôt		28.79%	40 671

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
(en milliers d'euros)						
Variation de juste valeur		958	-188		770	
Transfert en compte de résultat		-1 989			-1 989	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 242	-1 242	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-1 031	-188	-1 242	-2 461	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-1 031	-188	-1 242	-2 461	0
Variation de juste valeur		211 013	-214		210 799	
Transfert en compte de résultat		4 739			4 739	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	215 752	-214	0	215 538	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)			0		0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	215 752	-214	0	215 538	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	(3 103)	226 285
Impôt	642	(10 747)
Total net	(2 461)	215 538

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la Banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	63 977		65 152	
Banques centrales (1)	20 300		13 302	
Total en principal	84 277	0	78 454	0
Créances / Dettes rattachées	68		58	
Valeur au bilan	84 345	0	78 512	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 968	9 339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	7 968	9 339
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	7 968	9 339
Valeur au bilan	7 968	9 339

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 895	11 255
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 704	22 522
Valeur au bilan	35 599	33 777

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	12 895	11 255
Valeur au bilan	12 895	11 255

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	22 704	2 704	22 522	2 522
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total	22 704	2 704	22 522	2 522

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3.Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	43 553	44 451
* Titres cotés		
* Titres non cotés	43 553	44 451
- Actions et autres titres à revenu variable	1 414 623	1 343 288
* Titres cotés		
* Titres non cotés	1 414 623	1 343 288
Total des titres disponibles à la vente	1 458 176	1 387 739
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	1 022	1 185
Valeur au bilan (1)	1 459 198	1 388 924

(1) dont - 1550 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2010

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 553	6 029	14	44 451	6 262	117
Actions et autres titres à revenu variable	635 255	27 033	914	580 791	30 277	2 781
Titres de participation non consolidés	779 368	19 907	4 281	762 497	22 218	6 525
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	1 022			1 185		
Total des titres disponibles à la vente	1 459 198	52 969	5 209	1 388 924	58 757	9 423
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 459 198	52 969	5 209	1 388 924	58 757	9 423
Impôts		-12 296	-319		-13 518	-998
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		40 673	4 890		45 239	8 425

(1) dont - 1550 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2010

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédits

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	41	64
dont comptes ordinaires débiteurs sains	31	64
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	9 769	13 070
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	9 810	13 134
Créances rattachées	55	55
Dépréciations		
Valeur nette	9 865	13 189
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	43 891	11 945
Comptes et avances à terme	323 891	355 917
Prêts subordonnés	68 200	68 200
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	435 982	436 062
Créances rattachées	15 042	17 819
Dépréciations		
Valeur nette	451 024	453 881
Valeur nette au bilan	460 889	467 070

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	28 921	25 759
Autres concours à la clientèle	13 509 412	12 763 390
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	72 800	72 800
Titres non cotés sur un marché actif	3 520	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	169 031	183 814
Comptes ordinaires débiteurs	95 123	81 772
Total	13 878 807	13 127 535
Créances rattachées	96 346	117 048
Dépréciations	446 891	426 206
Valeur nette	13 528 262	12 818 377
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	13 528 262	12 818 377

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la caisse régionale d'Aquitaine a diminué de 61 179 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre un apport de 1 163 633 K€ en 2009. La Caisse régionale conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale a diminué ses engagements de :

- 54 243 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France après avoir apporté 402 352 K€ de créances à en 2009

- 86 636 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) après avoir apporté 520 899 K€ de créances à en 2009

- 162 666 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) après avoir apporté 108 204 K€ de créances hypothécaires en 2009

Par ailleurs, la caisse régionale d'Aquitaine a apporté 242 365 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 132 178 K€ en 2009

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	426 206		173 452	-152 767	446 891
dont dépréciations collectives	143 849		23 820	-21 244	146 425
	0				0
Opérations de location financement	0				0
	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0				0
	0				0
Actifs disponibles à la vente	3 369			-1 819	1 550
	0				0
Autres actifs financiers	1 159	67	8	-161	1 073
	0				0
Total des dépréciations des actifs financiers	430 734	67	173 460	-154 747	449 514
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	352 192		163 876	-89 862	426 206
dont dépréciations collectives	120 011		23 838		143 849
	0				0
Opérations de location financement	0				0
	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0				0
	0				0
Actifs disponibles à la vente	1 580		2 011	-222	3 369
	0				0
Autres actifs financiers	1 333		58	-232	1 159
	0				0
Total des dépréciations des actifs financiers	355 105	0	165 945	-90 316	430 734

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	10 669	16 064
dont comptes ordinaires créditeurs	1 099	2 990
dont comptes et emprunts au jour le jour	44	
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	10 669	16 064
Dettes rattachées	43	43
Total	10 712	16 107
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		80 371
Comptes et avances à terme	8 746 033	8 419 120
Sous-total	8 746 033	8 499 491
Dettes rattachées	18 152	28 237
Total	8 764 185	8 527 728
Valeur au bilan	8 774 897	8 543 835

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	2 952 264	2 663 656
Comptes d'épargne à régime spécial	57 090	92 656
Autres dettes envers la clientèle (1)	894 621	819 870
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 903 975	3 576 182
Dettes rattachées	27 117	27 086
Valeur au bilan	3 931 092	3 603 268

(1) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 759 milliers d'euros au 31/12/2010. L'encours 2009 est présenté dans cette note en tenant compte du reclassement de 711 milliers d'euros.

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	475 056	516 746
Total	475 056	516 746
Créances rattachées	11 154	12 087
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	486 210	528 833

(1) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	1 036 049	1 046 412
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 036 049	1 046 412
Dettes rattachées	2 602	6 221
Valeur au bilan	1 038 651	1 052 633
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	75 762	77 845
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	7	24
Titres et emprunts participatifs		
Total	75 769	77 869
Dettes rattachées	1 063	1 124
Valeur au bilan	76 832	78 993

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse régionale d'Aquitaine..

En 2010, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas émis de dettes subordonnées.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	33 166	
Impôts différés	80 221	77 385
Total actifs d'impôts courants et différés	113 387	77 385
Impôts courants	51 817	8 299
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	51 817	8 299

En 2010, la Caisse régionale d'aquitaine a bénéficié de l'intégration fiscale groupe et comptabilisé en conséquence des actifs d'impôts courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	77 800	55	77 275	0
Charges à payer non déductibles	2 794	55	2 298	
Provisions pour risques et charges non déductibles	68 523		71 214	
Autres différences temporaires	6 483		3 763	
Impôts différés / Réserves latentes	576	4 447	1 127	6 942
Actifs disponibles à la vente	319	4 447	997	6 942
Couvertures de Flux de Trésorerie	257	0	130	
Gains et pertes / Ecarts actuariels				
Impôts différés / Résultat	14 642	8 295	14 445	8 520
Effet des compensations	-12 797	-12 797	-15 462	-15 462
Total impôts différés	80 221	0	77 385	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	110 426	80 401
Comptes de stocks et emplois divers	1 228	1 079
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	108 967	78 972
Comptes de règlements	231	350
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	92 049	123 336
Comptes d'encaissement et de transfert	11 506	21 955
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	47	72
Produits à recevoir	57 187	53 841
Charges constatés d'avance	3 232	3 140
Autres comptes de régularisation	20 077	44 328
Valeur nette au bilan	202 475	203 737

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	89 383	79 799
Comptes de règlements		
Créditeurs divers (3)	64 506	53 541
Versement restant à effectuer sur titres	24 877	26 258
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	200 576	145 389
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	35 658	16 298
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	
Produits constatés d'avance	51 186	42 114
Charges à payer	76 122	57 642
Autres comptes de régularisation	37 608	29 335
Valeur au bilan	289 959	225 188

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

(3) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle" de la rubrique "Dettes envers la clientèle" (note 6.7) . Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 759 milliers d'euros au 31/12/2010. L'encours 2009 est présenté dans cette note en tenant compte du reclassement de 711 milliers d'euros.

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2010
Valeur brute	6 519		16		6 535
Amortissements et dépréciations	-1 777		-218		-1 995
Valeur nette au bilan	4 742	0	-202	0	4 540

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2009
Valeur brute	6 249		567	-297	6 519
Amortissements et dépréciations	-1 780		-227	230	-1 777
Valeur nette au bilan	4 469	0	340	-67	4 742

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	243 353	1 966	13 111	-12 734	245 696
Amortissements et dépréciations	-148 907	-751	-13 415	11 464	-151 609
Valeur nette au bilan	94 446	1 215	-304	-1 270	94 087
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	4 296	3 416	14		7 726
Amortissements et dépréciations	-4 288	-108	-13		-4 409
Valeur nette au bilan	8	3 308	1	0	3 317

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	235 723		8 245	-615	243 353
Amortissements et dépréciations	-136 155		-13 132	380	-148 907
Valeur nette au bilan	99 568	0	-4 887	-235	94 446
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	4 289		7		4 296
Amortissements et dépréciations	-4 262		-26		-4 288
Valeur nette au bilan	27	0	-19	0	8

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	17 110		3 650		-8 100	12 660
Risques d'exécution des engagements par signature	86		858		-113	831
Risques opérationnels (1)	17 563		3 953	-4 099	-785	16 632
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 221	15	1 961	-1 594	-374	1 229
Litiges divers	11 490	130	5 096	-95	-3 160	13 461
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques (3)	13 174		10 893	-1 203	-12 781	10 083
Total	60 644	145	26 411	-6 991	-25 313	54 896

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision couvre notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 164 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(3) dont 4096 K€ de dotations aux provisions sur les DAT à taux progressif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	17 540		5 770		-6 200	17 110
Risques d'exécution des engagements par signature	76		756		-746	86
Risques opérationnels (1)	16 895		2 552		-1 884	17 563
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 280		2 182	-1 797	-444	1 221
Litiges divers	8 645		4 586	-432	-1 309	11 490
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	6 122		9 186	-856	-1 278	13 174
Total	50 558	0	25 032	-3 085	-11 861	60 644

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision couvre notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 863 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

(3) Dont 5 000 K€ sur le titre BMTN Sélecta 2 et 3709 K€ de risques de litiges sur programme immobilier.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 568 490	1 475 000
Ancienneté de plus de 10 ans	552 110	548 000
Total plans d'épargne-logement	2 120 600	2 023 000
Total comptes épargne-logement	464 250	465 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 584 850	2 488 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	167 257	164 560
Comptes épargne-logement :	512 749	502 510
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	680 006	667 070

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 240	2 980
Ancienneté de plus de 10 ans	7 870	3 700
Total plans d'épargne-logement	10 110	6 680
Total comptes épargne-logement	2 550	10 430
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 660	17 110

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	6 680	3 430			10 110
Comptes épargne-logement :	10 430	220	8 100		2 550
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 110	3 650	8 100	0	12 660

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0			0		
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	12 369 310			12 369 310	29.31	
Dont part du Public	0			0		
Dont part Crédit Agricole S.A.	12 369 310	0	0	12 369 310	29.31	
Parts sociales	29 837 875			29 837 875	70.69	100.00
Dont 105 Caisses Locales	29 836 820			29 836 820	70.69	95.98
Dont 21 administrateurs de la CR	1 050			1 050	0	3.84
Dont Crédit Agricole S.A.	5			5	0	0.18
TOTAL	42 207 185	0	0	42 207 185	100	100

La valeur nominale des titres est de 3,05 € (CCA et parts sociales) et le montant total du capital de la Caisse régionale (en tant qu'entité individuelle) est de 128 732. K€

Le capital sur base consolidée s'élève à 105 106 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale d'Aquitaine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse régionale d'Aquitaine a proposé un dividende net par part sociale de 0,09 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses Régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	1.2	1.2	0.12
2008	1.2	1.2	0.11
2009	0	0.62	0.11
Prévu 2010	0	0.88	0.09

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 577 K€ en 2010.

➤ **Projet d'affectation du résultat et fixation du dividende 2010, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale d'Aquitaine du 24/03/2011.

Le texte de la résolution est le suivant (projet) :

Affectation du résultat (en €)	
Résultat net 2010	125 143 499
Report à nouveau créditeur	
Total à affecter	125 143 499
Intérêts aux parts sociales	2 821 171
Dividendes aux CCA	10 884 993
Réserves spéciale "Mécénat"	2 280
Réserve légale	83 576 291
Autres réserves	27 858 764

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	84 345					84 345
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 621	4 043	2 304		7 968
Instruments dérivés de couverture		517	1 612	26 538		28 667
Actifs financiers disponibles à la vente	1 178	36	21 170	22 342	1 414 472	1 459 198
Prêts et créances sur les établissements de crédit	181 816	79 929	118 678	80 466		460 889
Prêts et créances sur la clientèle	993 615	1 623 438	4 556 823	6 338 532	15 854	13 528 262
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 201					7 201
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 148	49 003	254 814	168 245		486 210
Total actifs financiers par échéance	1 282 303	1 754 544	4 957 140	6 638 427	1 430 326	16 062 740
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22	968	933	33 676		35 599
Instruments dérivés de couverture	509	2 640	12 869	11 404		27 422
Dettes envers les établissements de crédit	1 311 145	2 388 490	2 645 596	2 429 666		8 774 897
Dettes envers la clientèle	3 234 307	117 447	576 841	2 497		3 931 092
Dettes représentées par un titre	710 462	60 000	85 000	183 189		1 038 651
Dettes subordonnées	886			75 946		76 832
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	5 257 331	2 569 545	3 321 239	2 736 378	0	13 884 493

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	78 512					78 512
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	848	3 391	2 680	2 420		9 339
Instruments dérivés de couverture			2 123	37		2 160
Actifs financiers disponibles à la vente	1 185	5 008	20 075	14 518	1 348 138	1 388 924
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138 126	36 920	208 614	70 340	13 070	467 070
Prêts et créances sur la clientèle	1 042 253	1 450 515	4 188 322	6 121 433	15 854	12 818 377
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19 116					19 116
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 091	27 454	251 770	229 518		528 833
Total actifs financiers par échéance	1 300 131	1 523 288	4 673 584	6 438 266	1 377 062	15 312 331
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	848	696	2 284	29 949		33 777
Instruments dérivés de couverture	105	657	15 974	10 225		26 961
Dettes envers les établissements de crédit	1 103 664	2 223 978	2 605 301	2 610 892		8 543 835
Dettes envers la clientèle (1)	2 965 029	78 782	557 318	2 139		3 603 268
Dettes représentées par un titre	545 591	223 800	55 250	227 992		1 052 633
Dettes subordonnées	1 148		2 000	75 845		78 993
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	4 616 385	2 527 913	3 238 127	2 957 042	0	13 339 467

(1) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 759 milliers d'euros au 31/12/2010. L'encours 2009 est présenté dans cette note en tenant compte du reclassement de 711 milliers d'euros.

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements (2)	88 934	80 488
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 314	8 210
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 401	1 383
Autres charges sociales	30 232	29 060
Intéressement et participation	20 490	15 932
Impôts et taxes sur rémunération	11 097	10 032
Total charges de personnel (1)	162 468	145 105

(1) dont 14 718 K€ liée à l'entrée en périmètre de Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière.

(2) Dont médailles du travail pour 138 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 149 milliers d'euros au 31/12/2009

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	2 276	2 383
Etranger		
Total	2 276	2 383

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	24 142	23 084
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 806	1 369
	Coût financier	1 237	1 210
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		401
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-2 045	-1 419
(Gains) / pertes actuariels *	729	-503	
	Dette actuarielle au 31/12/n	25 869	24 142

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 806	1 369
	Coût financier	1 237	1 210
	Rendement attendu des actifs	-808	-820
	Amortissement du coût des services passés	34	34
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 269

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	23 820	23 168
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	808	820
	Gains / (pertes) actuariels	-867	-123
	Cotisations payées par l'employeur	3 820	1 374
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-2 045	-1 419
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	25 536

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Position nette	Dette actuarielle fin de période	25 869	-24 142
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	333	367
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs-fin de période	-25 536	23 820
	Position nette (passif) / actif fin de période	666	45

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 595	298
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	1 595	298
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 894	298

Information sur les actifs des régimes		
	31/12/2010	31/12/2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,6%	77,0%
-% d'actions	9,6%	15,7%
-% autres actifs	6,8%	7,3%

7.5. Autres avantages sociaux

La rémunération extra-conventionnelle (Bonus de Performance) de la Caisse Régionale d'Aquitaine est basée sur une rémunération par métiers.

Elle est fonction des résultats d'atteinte des objectifs collectifs, pour 80%, et individuels pour 20%.

Elle est versée sous forme de 10 acomptes mensuels de 6% (hors février et décembre), et d'un solde en février de l'année suivante.

Sur une base de 100, le bonus varie de 75% (hors absence) à 124% du bonus de référence par métiers pour tous les salariés.

Au 31 décembre 2010, la provision « Médaille du travail » s'élève à 1164 K€.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Rémunération à court terme		2 659 827,00
Conseil de Direction	2 396 282,00	
Conseil d'Administration	263 545,00	
Rémunération postérieure à l'emploi		1 631 332,00
Conseil de Direction (*)	1 577 332,00	
Conseil d'Administration	54 000,00	

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 070 308	2 011 344
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	4 000
. Engagements en faveur de la clientèle	2 070 308	2 007 344
Ouverture de crédits confirmés	1 326 245	1 301 605
- Ouverture de crédits documentaires	22 253	22 106
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 303 992	1 279 499
Autres engagements en faveur de la clientèle	744 063	705 739
Engagements de garantie	324 104	267 811
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	782
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	0	782
. Engagements d'ordre de la clientèle	324 104	267 029
Cautions immobilières	59 128	46 307
Garanties financières	119 930	146 055
Autres garanties d'ordre de la clientèle	145 046	74 667
Engagements reçus		
Engagements de financement	940 000	28
. Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	940 000	28
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 285 334	2 802 352
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 246 225	1 229 912
. Engagements reçus de la clientèle	2 039 109	1 572 440
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	338 320	301 205
Autres garanties reçues	1 700 789	1 271 235

(1) Depuis juin 2010, la Caisse régionale d'aquitaine bénéficie d'un accord de refinancement interne, octroyé par Crédit Agricole.SA destiné à assurer la norme minimale de 100% du coefficient de liquidité.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse régionale d'Aquitaine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas opéré 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	460 889	460 889	467 070	467 070
Prêts et créances sur la clientèle	13 528 262	14 011 029	12 818 377	13 234 576
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	486 210	502 685	528 833	538 673
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	8 774 897	8 787 601	8 543 835	8 559 095
Dettes envers la clientèle (1)	3 931 092	3 931 092	3 603 268	3 603 268
Dettes représentées par un titre	1 038 651	1 038 651	1 052 633	1 052 633
Dettes subordonnées	76 832	76 832	78 993	78 993

(1) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 759 milliers d'euros au 31/12/2010. L'encours 2009 est présenté dans cette note en tenant compte du reclassement de 711 milliers d'euros.

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale d'Aquitaine prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 968	0	3 409	4 559
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	7 968		3 409	4 559
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 459 198	8 030	1 419 530	31 638
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	44 575	8 030	4 907	31 638
Actions et autres titres à revenu variable	1 414 623		1 414 623	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	28 667		28 667	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 495 833	8 030	1 451 606	36 197

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 339	0	2 692	6 647
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	9 339		2 692	6 647
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 388 924	109	1 351 625	37 190
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 636	109	8 337	37 190
Actions et autres titres à revenu variable	1 343 288		1 343 288	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	2 160		2 160	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 400 423	109	1 356 477	43 837

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 895	0	12 426	469
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	12 895		12 426	469
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 704		22 704	
Instruments dérivés de couverture	27 422		27 422	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	63 021	0	62 552	469

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 255	0	10 275	980
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	11 255		10 275	980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 522		22 522	
Instruments dérivés de couverture	26 961		26 961	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	60 738	0	59 758	980

- Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers disponibles à la vente				Instruments dérivés de couverture
		Créances sur les établissements de crédit	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Solde d'ouverture (01.01.2010)	43 837				0	6 647		37 190		
Gains /pertes de la période (1)	2 071	0	0	0	0	769	0	1 302	0	0
Comptabilisés en résultat	2 942				0	769		2 173		
Comptabilisés en capitaux propres	-871				0			-871		
Achats de la période	6 841				0	3 104		3 737		
Ventes de la période	-12 370				0	-1 779		-10 591		
Emissions de la période	0				0					
Dénouements de la période	-4 182				0	-4 182				
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0				0					
Transferts hors niveau 3	0				0					
Solde de clôture (31/12/2010)	36 197	0	0	0	0	4 559	0	31 638	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	2071
Comptabilisés en résultat	2942
Comptabilisés en capitaux propres	-871

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Solde d'ouverture (01.01.2010)	980						980		
Gains /pertes de la période (1)	-1142	0	0	0	0	0	-1142	0	0
Comptabilisés en résultat	-1142						-1142		
Comptabilisés en capitaux propres	0								
Achats de la période	0								
Ventes de la période	631						631		
Emissions de la période	0								
Dénouements de la période	0								
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0								
Transferts hors niveau 3	0								
Solde de clôture (31/12/2010)	469	0	0	0	0	0	469	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-1142
Comptabilisés en résultat	-1142
Comptabilisés en capitaux propres	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice 2010, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2010	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	France	IG				
105 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	France	IG				
Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et ses filiales (CERI SAS, DSI SAS, Lang et Fournier SARL, La Centrale de l'Immobilier SAS, Immocentre SAS)	France	IG	100,00%		100,00%	
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	France	IG	100,00%		100,00%	
CA Grands Crus	France	MEE	21,43%	21,43%	21,43%	21,43%

100%

Aquitaine
ca-aquitaine.fr

Et si le **luxe**
c'était de **défiscaliser**
en **investissant**
près de **soi** ?

Découvrez nos solutions de défiscalisation financières et immobilières en investissant dans l'économie régionale.

Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

Rencontrez votre conseiller pour réaliser un diagnostic personnalisé et adapté à votre situation patrimoniale.

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE



**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX
COMPTES CONSOLIDES**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac et Paris-La Défense, le 1er mars 2011

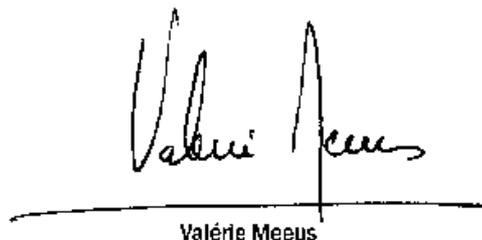
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◇ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2010.

DEUXIÈME RÉOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 22 654 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 7 800 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de **125 143 499,16 €**. Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

• au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 3,10 % ce qui représente 0,0946 Euro par part, soit <i>Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40%, réservé aux personnes physiques, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire</i>	2 821 171,08
• au paiement d'un dividende net égal à 0,88 Euros par certificat coopératif d'associé, soit <i>Ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, réservé aux personnes physiques, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire</i>	10 884 992,80
• à la réserve spéciale « Mécénat »	2 280,00
• à la réserve légale, les ¼ du disponible, soit	83 576 291,46
• à la réserve générale, soit	27 858 763,82
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	125 143 499,16

Le dividende de l'exercice 2010 sera mis en paiement en numéraire le 22 avril 2011, avec :

- Date de détachement du dividende : le 19 avril 2011,
- Date d'arrêté des positions : le 21 avril 2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCI et CCA) :

<i>Règlement intérêts et dividendes</i>	2008	2009	2010
<i>Parts sociales</i>	3 344 370,75	3 093 542,94	2 926 324,41
<i>CCI</i>	11 634 000,00	11 634 000,00	0,00
<i>CCA</i>	14 843 172,00	14 843 172,00	7 668 972,20

SIXIÈME RÉOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 17 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants et leur mandat est renouvelable.

L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée de trois ans, les mandats de :

Danièle	BOURDENX
Marie-Christine	CAMPI
Didier	CUVELIER
Christian	DUBROCA
Carole	ENGLEZIO
Rémi	GARUZ
Daniel	LAFOI

SEPTIÈME RÉOLUTION : remplacement des administrateurs sortants

L'Assemblée générale constate qu'un administrateur, **Bernard LESPIAUCQ**, est atteint par la limite d'âge et que son poste est à pourvoir.

Les candidatures suivantes ont été adressées au Président :

- **Nom, Prénom** de la Caisse Locale de **xxx**

Après avoir procédé au vote, l'Assemblée Générale nomme membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale d'Aquitaine, :

- **Nom, Prénom** au poste occupé par **Bernard LESPIAUCQ**, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

HUITIÈME RÉOLUTION : indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et Financier, valide les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2010 pour un montant total net de 250 507,43 €. Pour l'exercice 2011, elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la fixation de ces indemnités conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

NEUVIÈME RÉOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

Mon conseiller n'a
aucun intérêt à me
proposer une solution
plutôt qu'une autre.
Et le vôtre ?



AQUITAINE

BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

**RESULTATS FINANCIERS SUR LES
CINQ DERNIERS EXERCICES**

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE (en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/06	31/12/07	31/12/2008	31/12/2009	31/12/10
1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	150 905	150 905	150 905	128 732	128 732
b) Nombre de parts sociales (1)	27 412 875	27 412 875	27 412 875	29 837 875	29 837 875
c) Nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement (C.C.I.) (1)	9 695 000	9 695 000	9 695 000	0	0
d) Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) (1)	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
e) Fonds propres après affectation	2 043 720	2 109 195	2 205 171	2 027 474	2 154 395
2. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) Chiffre d'affaires (H.T.)	823 538	894 024	967 959	929 622	882 676
b) Produit Net Bancaire	501 989	455 715	433 000	489 363	502 470
c) Revenu brut d'exploitation (après dotation aux amortissements)	250 612	207 723	190 349	248 080	247 895
d) Impôt sur les sociétés	72 402	45 542	31 591	59 996	58 170
e) Résultat net figurant au bilan	158 268	91 319	101 923	99 576	125 144
f) Intérêts aux parts sociales	3 094	3 344	3 094	2 926	2 821
g) Dividendes aux C.C.I.	9 501	11 634	11 634	0	0
h) Dividendes aux C.C.A.	12 122	14 843	14 843	7 669	10 885
3. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UN SEUL TITRE (EN EUROS)					
a) Bénéfice après I.S. (1)	3,20	1,85	2,06	2,36	2,96
b) Dividende versé par C.C.I. (1)	0,98	1,20	1,20	0	0
c) Dividende versé par C.C.A. (1)	0,98	1,20	1,20	0,62	0,88
4. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	2 547	2 511	2 469	2 485	2 469
Dont C.D.I.	2 337	2 337	2 307	2 357	2 302
b) Montant de la masse salariale	75 340	80 090	79 859	78 674	79 434
c) Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc)	61 190	58 967	57 870	57 442	63 340

(1) division du nominal des titres par 5 réalisées le 12 juin 2006

100% **A**quitaine

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE



AQUITAINE

BANQUE, ASSURANCES
ET IMMOBILIER

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491

Siège social
304, bd du Président Wilson
33076 BORDEAUX CEDEX

RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA : FR 16 434 651 246